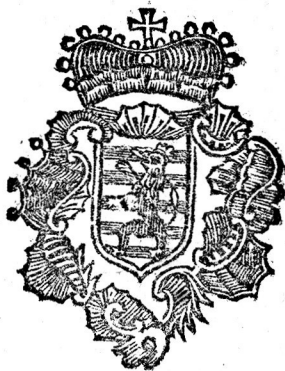


LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

A V R I L 1755.



A LUXEMBOURG,  
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant  
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

---

M. D C C. L V.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &  
Approbation du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.





1°. Le *hazard* est un terme sans idées, il n'existe point pour quiconque raisonne.

2°. L'économie de l'Univers, notre façon de concevoir, & la structure de notre œil ; voilà trois choses dont l'analogie rend le monde à nos regards le plus beau des spectacles : or cette analogie est-elle l'effet du hazard ? N'y trouve-t-on pas un plan, un dessein, une intention, une harmonie profonde & raisonnée, est un mot un caractère sensible de puissance & d'intelligence, dont la matière & le hazard, pris ensemble, ou séparément, sont absolument incapables ? *Non enim sapientia temeritas commissetur, nec ad consilium casus admittitur.* CRO. *pro M. Marcello.* Une Sphère ne se fait pas sans dessein : l'Univers, dont elle n'est qu'une foible image, se fera-t-il fait sans dessein ? Si l'une demande un Artiste habile, l'autre n'exige-t-il pas un Ouvrier intelligent ?

Plus on multiplie les expériences & les observations, plus on trouve de sagesse & de puissance dans les plus petits détails de la nature. Par l'étude de la Botanique, la curiosité éclairée de certains Observateurs infatigables, a changé en une magnifique Bibliothèque les rochers les plus affreux & les plus inaccessibles. . . . L'Univers est comme un grand Livre dans lequel l'existence de Dieu, écrite en gros caractères, accuse de stupidité ou de malice, ceux qui ne l'y voyent pas ; ou qui ne veulent pas l'y voir \* : ainsi s'expliquoient, il n'y a pas long-tems, les plus beaux génies de la Nation Française : ils croyoient la pensée supérieure à la matière ; ils savoient qu'un mode ne peut être supérieur

\* Histoire de l'Académie des Sciences Tome IX.

à son sujet; ils n'avoient donc garde de penser que pour rendre la matière intelligente, il ne faut que lui donner un certain arrangement. Est-ce par l'effor d'un génie plus élevé qu'on dégrade l'esprit au-dessous de la matière, qu'on n'en fait qu'une modification de cette vile substance? Notre Auteur n'imagine pas que d'autres que des âmes courbées vers la terre puissent goûter des idées si basses. *O! curvæ in terris animæ*, s'écrie-t-il avec Perse!

Si l'âme & ses opérations sont réellement distinguées du corps & de ses mouvemens, pourquoi dans l'homme un Méchanisme si compliqué? C'est une question que nous font encore les Matérialistes. Mr. Deneffe y répond par un phénomène bien commun: ce sont les impressions que font sur nos organes les objets qui nous environnent dans une riche campagne, & les sensations que ces divers objets occasionnent dans notre âme: de l'impression à la sensation le trajet est si court & si facile: quel autre Méchanisme auroit pû l'abrégé, l'applanir, rendre plus rapide la succession de ces deux effets? Ce Méchanisme au reste n'est point compliqué pour l'Ouvrier qui en est l'Auteur, il ne lui en coûte pas plus pour organiser une machine composée qu'une machine simple. Le corps, quand l'âme y entre, est une maison toute préparée pour son hôte, la structure en est admirable, l'âme n'a rien à y faire, l'Architecte qui a construit cet édifice à son usage, en y prodiguant les commodités, n'y a rien mis d'inutile ni de superflu.

Si l'âme est unie au corps, si en vertu de cette union, elle doit avoir le sentiment de ce qui affecte les organes, pourquoi donc tant

de choses qui se passent dans le corps, tant d'impressions qui agissent sur ses ressorts, échappent-elles à la connoissance de l'ame ?

Mr. Denesse répond 1°. que l'ame a presque toujours de ces impressions un sentiment léger ou confus qui l'avertit d'y prendre garde, autant que l'économie de sa machine y est intéressée ; 2°. si le sentiment de quelques-unes de ces impressions ne parvient point jusqu'à l'ame, c'est qu'elles sont trop indifférentes au Mécanisme du corps pour que l'ame doive s'en occuper ou s'en inquiéter : peut-être encore sont-ce des inquiétudes inutiles que la nature sage épargne à l'ame ; car il arrive souvent à la machine, des accidens que l'ame, quand elle en feroit instruite, ne pourroit ni prévenir, ni réparer.

Les élémens de la matière ( disent certains Matérialistes ) acquièrent les sentimens & la pensée de la pensée par l'action & la réaction que ces corps simples & homogènes exercent continuellement les uns sur les autres ; & l'exercice de ces facultés est déterminé dans l'individu par l'organisation du corps où cet individu se trouve, & par le lieu qu'il occupe dans ce corps.

Tout ce système croule de soi-même sous les coups redoublés que lui porte Mr. Denesse 1°. Cet *individu* qui sent & qui pense dans l'homme purement matériel, est, selon le système, l'élément principal, l'élément en quelque sorte central de toute la machine : or, l'existence & les attributs dont on gratifie cette molécule élémentaire, sont la supposition la plus gratuite qui fut jamais ; on n'a pas la moindre  
preuve

preuve qui puisse servir de fondement pour l'appuyer.

2°. Cet élément qui constituë l'individu dans la machine humaine, ou possède le sentiment de son existence par son essence, ou l'acquiert par son action sur les autres élémens de la machine, & par leur réaction sur lui comme sur leur centre. Si ce sentiment lui est essentiel, il en jouït par tout où il peut être ; dans l'air, dans la terre, dans les plantes &c. ce qui répugne au sens commun le plus borné : s'il l'acquiert par son commerce avec les autres élémens du corps humain, ce sentiment n'est donc que l'effet de l'action & de la réaction supposées ; leur succession produit donc un effet qui n'a rien de commun avec leur nature propre : ce qui résiste à toutes les notions qu'on peut avoir des causes physiques.

3°. Enfin, si l'exercice de ces facultés que l'élément *individu* acquiert, dans l'économie animale, dépend de l'organisation & de la place qu'il y occupe ; placé dans un tel point de la tête, cet élément sentira & raisonnera &c. placé *dans le talon*, il ne fera que sentir : absurdité la plus révoltante qu'on puisse imaginer. Voilà comment notre Auteur démontre que toutes les faces de l'hypothèse qu'on lui oppose, se couvrent des suppositions les plus gratuites, & tournent sur un cercle d'extravagances enfilées.

Tout ceci est peut-être trop subtil pour le commun de nos Lecteurs ; mais sans les obliger à ces analyses Métaphysiques qui sont inévitables, quand on veut suivre les routes où le Matérialisme multiplie ses détours & ses erreurs, nous nous contenterons de proposer une réflexion

flexion qui nous paroît satisfaisante : c'est que ; si l'on ne prouvoit la distinction de l'ame & du corps par des argumens semblables à ceux dont se servent les Matérialistes pour confondre & identifier ces deux substances, ils ébranleroient plutôt qu'ils n'établiront la Thèse que nous soutenons.

Mr. Denesse jette le Matérialiste dans d'étranges embarras en le pressant sur la nature de ce individu, de ce *moi* qui dans chaque homme est le sujet de toute pensée & de tout sentiment. Il est démontré que l'unité la plus indivisible est essentielle à ce *moi* qui devient pesant, & sentant dans l'organisation de la machine humaine. Est-ce de son unité, ou de quelque autre attribut, ou de *l'ensemble* avec les autres molécules intégrantes de l'organisation, que cet élément primitif, cet *individu*, ce *moi*, tire le sentiment & la pensée dont il jouit ? Il faut absolument choisir un de ces trois partis : dans le Matérialisme, on ne peut recourir à un quatrième. Or, sans presque rien ajouter aux principes que nous avons indiqués, Mr. Denesse prouve invinciblement que, quelque hypothèse que choisisse son Matérialiste, tout y sera gratuit dans les suppositions, incompréhensible dans les notions, impossible dans les moyens.

Ne pouvant payer de raison, le Matérialiste tâche d'ébloüir par des comparaisons. Le *moi* (dit-il) est l'*élément*, centre de l'organisation ; tous les autres élémens lui sont géométriquement subordonnés, sans en être moins ses égaux par leur nature. C'est ainsi qu'un Monarque placé au centre du corps politique, n'est pas cependant d'une nature plus excellente que le moindre de ses Sujets. Dans chaque espèce

de

Le corps , règne un systême propre à son espèce. Dans les corps inanimés , qui n'ont aucun centre d'organisation , aucune partie dominante , c'est la *Démocratie* ; dans les plantes l'*Aristocratie* ; dans les animaux & sur-tout dans l'homme , la *Monarchie*. Ou bien semblable à l'orgue qui ne produit plusieurs sons égaux que par l'assemblage de différens organes , le corps humain ne produit le sentiment , ne forme de pensée que par l'assemblage , l'union , les proportions géométriquement & harmoniques de plusieurs de ses parties , dont chacune a son analogie propre avec les impressions des corps extérieurs.

Toutes ces pompeuses comparaisons , pour peu qu'elles soient pénétrées , se tournent contre le systême qui les invoque. En effet , si la subordination qui lie les élémens du corps politique à leur chef , est la vraie image de la subordination qu'on imagine entre l'élément principal de notre machine , & les autres élémens qui entrent dans sa composition ; d'un côté comme de l'autre , il n'y aura qu'une subordination morale : les élémens subordonnés auront physiquement la même nature , les mêmes facultés , les mêmes fonctions que l'*élément souverain* , comme les Sujets ont physiquement la même espèce , les mêmes principes , les mêmes opérations que leur Monarque. Si l'orgue est le type de la machine humaine , comme l'un ne fait point entendre de sons harmoniques , si un souffle étranger ne l'enfle , & si une main habile ne la touche ; de même l'autre ne doit ni sentir ni penser qu'autant qu'un Agent étranger , qu'un principe intelligent réside comme au centre de son organisation &

y exerce ses facultés spirituelles. Ainsi de ces deux comparaisons appliquées au Matérialisme, l'une le marque au coin de l'absurdité la plus ridicule; l'autre en dévoile le vice & la fausseté intrinsèque, ou l'insuffisance.

A la faveur des combinaisons dont elle est susceptible, la matière la plus brute s'éleve par degrés à tous les règnes. Du règne végétal, parvenue à l'animal ne touche-t-elle pas au sentiment? De-là au raisonnement la distance est-elle si grande? Pour la franchir, que faut-il? Un degré nouveau de *subtilisation* qui ne couté rien à la nature. Les hommes ne sont-ils pas des automates presque vivants? Pourquoi la nature ne paroît-elle pas en faire de pensants? Car enfin (ajoute le Matérialiste) je ne puis autrement concevoir ce que c'est qu'une substance pensante.

Mr. Denesse lui demande à son tour s'il conçoit bien ce que c'est qu'un Méchanisme, qu'une combinaison, qu'une organization de matière qui raisonne sur son être & sur tous les autres; qui observe, qui calcule, qui mesure, non-seulement la distance & le volume, mais encore le mouvement des astres; qui invente & perfectionne les Arts & les Sciences? Les effets de la matière (ajoute notre Auteur) sont bornés dans une sphère « qu'ils ne passent point; leur  
 » uniformité est constante, la nature matérielle  
 » n'a point de progrès, elle ne fait que se ré-  
 » péter. Toujours les mêmes productions, . .  
 » Qui a vû quatre saisons, a vû toutes celles  
 » qui sont passées & qui suivront. Les mêmes  
 » phénomènes ont pareillement lieu dans le  
 » corps humain &c. »

Nous ne saurions placer ici toutes les autres  
 ma-



machines que notre Auteur amène pour foudroyer ces derniers remparts du Matérialisme, Ils tombent devant les moindres interrogations qu'on fait à l'ennemi qui s'y retranche. Est-ce en effet sur ses propres ailes, ou sur une main étrangère que la matière, ou est transportée d'une règne dans l'autre ? Dans le court de ces transmigrations, porte-t-elle dans son sein, ou acquiert-elle d'ailleurs la vie, le sentiment, & la pensée dont elle donne des signes ? Si c'est la nature qui lui en confère le principe par des *subtilisations*, cette nature est-elle autre chose que la matière même ? Cette matière *subtilisante* a-t-elle la vie qu'elle donne à la matière subtilisée ? Avant leur *subtilisation*, ces molécules étoient trop encroûtées ou trop massives pour penser. Est-ce en perdant de leur propre substance, ou en se dégageant d'une autre, que ces molécules recouvrent l'usage de leurs facultés intellectuelles ? Sans avoir le talent de Socrate, on multiplieroit à l'infini ces interrogations : la honte du Matérialiste n'est pas de ne savoir qu'y répondre, mais d'avoir à y répondre. On fait des objections contre les meilleurs systèmes ; il n'y a que les mauvais qu'on met ainsi à la question, s'il est permis de s'exprimer de la sorte.

Comme les Matérialistes n'ont point encore pû se forger d'armure qui soit de résistance ; dans leurs défaites, on les a vûs mandier des armes, même chez leurs ennemis. Tantôt de l'*Harmonie préétablie*, tantôt de l'*Immatérialisme* même, ils en empruntent qui ne sont bonnes qu'à les trahir. Mr. Denesse ne s'est pas contenté de les leur arracher : il les a brisées entre leurs mains, en réfutant le système de Leibnitz,

& celui de Berkeley. Il fait voir que le premier a été inventé pour prévenir, ou pour écarter des inconvéniens beaucoup moindres que ceux qu'il traîne à sa suite. En effet, Dieu étant supposé l'Auteur de l'Harmonie Leibnirzienne, & s'étant servi de sa prescience pour en régler les accords, tous les résultats vicieux qui en sortent, tous les desordres humains semblent devoir être mis plutôt que sur celui de l'ame ou du corps. De plus avec ce système, l'ame, dans un corps perclus, mutilé, infirme, ne devoit former ni regrets, ni plaintes; mais il faut recourir à notre Auteur pour tous ces détails que nous ne pouvons pas même assez indiquer.

Quant à l'*Immatérialisme* de Berkeley, on l'attaque ici trop sérieusement: il semble qu'il est question d'une secte entière & de son Fondateur. L'Ouvrage de Berkeley ne fut qu'un badinage de sa jeunesse, il cherchoit à montrer son esprit plutôt que son jugement: dans l'âge mûr il oublia cette production, peut-être rougit-il d'en être l'Auteur; on ne devoit s'en souvenir que pour la mépriser.

Nous invitons tous les Philosophes à lire attentivement les preuves que Mr. Denesse apporte en faveur du sentiment de Descartes, sur l'essence & la vie de l'ame, & nous les prévenons que, quelque estime que nous fassions de cet Ouvrage, nous n'en adoptons ni toutes les opinions, ni tous les argumens. *Dans l'état actuel* (dit l'Auteur) *toutes nos connoissances viennent des sensations.* C'est-là un de ces sentimens que nous ne pouvons goûter. *Il est* (dit-il ailleurs) *contre l'essence de la matière de penser: donc il est contre l'essence de l'esprit de ne*  
 point

*point penser.* Ces argumens à *contrario* ne sont pas toujours concluans. Mr. Denesse a quelquefois trop de confiance en leur force.

Après avoir lû ce Livre, l'idée qui reste du Matérialisme, c'est que, semblable au délire d'une imagination égarée, il n'éluide tous les coups qu'on lui porte, que par son peu de consistance. C'est un Protée qui se transforme sans cesse. En effet, sa substance pensante est tantôt *le dernier degré de pureté & d'activité dans la matière*; tantôt *une certaine subtilisation que la nature opère dans les élémens de l'étenduë*; tantôt *un assemblage, un arrangement, un ensemble de parties organisées*; tantôt &c. Qu'est-ce tout ce langage au jugement de la saine raison? Des pétitions de principes, des termes sans idées, des hypothèses sans vraisemblance, des définitions sans objets &c. On ne finiroit point, si l'on vouloit rapprocher tous les contrastes absurdes qui se rencontrent dans les premiers élémens du Matérialisme. Concluons donc qu'il en est du Matérialisme comme du Pyrrhonisme: ces systêmes ont des partisans; & les partisans de ces systêmes n'en sont point convaincus, mais ils tâchent de s'en convaincre, ou plutôt, comme le dit Mr. Denesse, *ce ne sont pas tant des gens qui ne croient rien que des gens qui s'efforcent de ne rien croire.* Pour adhérer sincèrement à leurs doutes, ou à leurs visions, il faudroit un excès de crédulité, ou d'imbécillité, dont il seroit bien étonnant qu'ils fussent capables.

Si les bornes de nos Extraits nous le permettoient, nous suivrions avec plaisir Mr. Denesse dans son second Volume, ou la seconde partie de son Ouvrage qui est l'*Examen du Matérialisme*

*isme relativement à la Morale.* Nous laisserions tout Lecteur de bonne foi, convaincu que, dans ce système, on ne peut avoir aucun principe de mœurs, aucun motif de probité solide; que, selon les Matérialistes, tout ce qui gêne les goûts & les passions de l'homme, ne l'oblige qu'autant qu'il ne peut s'en affranchir avec impunité; que tout ce qu'on érige en Loi, n'est qu'un *droit barbare*; que l'artifice ou la violence seule l'établissent & le maintiennent; que le Peuple imbécille n'en est la dupe & la victime que parce qu'il ignore sa force, ou ne songe pas à s'en servir pour défendre sa liberté naturelle; que les idées de Religion, d'un autre monde, d'une autre vie &c. ne sont que de vains phantômes, forgés par la politique pour aveugler & effrayer le Vulgaire ignorant & superstitieux; que ce n'est qu'à la faveur de ces chimères que les Princes & les Magistrats usurpent & conservent la puissance & l'autorité tyrannique qu'ils exercent sur leurs Trônes & sur leurs Tribunaux &c. Ne seroit-il donc pas étonnant que les défenseurs de cet affreux système trouvassent auprès des Rois, ou des Ministres publics, on ne dit pas aucune protection ou considération, mais même aucune indulgence ou tolérance? Depuis un tems on tâche d'élever dans l'Europe un cri général contre toutes les Puissances: c'est une accusation de *Despotisme*, bien moins fondée sur l'abus que sur la haine de l'autorité. Qu'on remonte à la source de ce cri séditieux, on verra qu'il est parti de l'école du Matérialisme: il n'est entretenu & répété que par des Philosophes de cette Secte, ou par ceux qui, sans le savoir, en sont les échos inexcusables.

II. Faisant ici usage de la Lettre d'un Scieur Ruffien à un de ses amis, nous ne croyons pas faire de déplaisir à ceux qui admirent, combien la *Russie* a profité des fondemens qu'a jettés dans ses Etats feu le Czar Pierre premier, père de l'Impératrice régnante, pour les Sciences, les Arts, le Commerce & la Marine. Cette Lettre écrite en François, au mois de Février, porte mot-à-mot ce qui suit.

*Tout contribué, Monsieur, à rendre la naissance du Grand Prince Paul-Petrowitz, un événement à jamais mémorable pour la Russie. Cette heureuse époque, que tant de brillantes fêtes ont célébrées & célèbrent encore, est accompagnée d'autres circonstances, qui, sans avoir le même éclat, ont en échange un objet bien plus solide. Le zèle de notre Impératrice pour la gloire de son Trône & pour le bonheur de ses peuples, s'anime encore par un événement si conforme à ses souhaits. D'autant plus soigneuse de son vaste héritage, qu'elle a vu naître un Héritier selon son cœur, elle ne s'en tient pas à maintenir & à perfectionner tout ce qu'avoit fait Pierre le Grand, pour rendre les Russiens un peuple guerrier, policé, industrieux & artiste; cette auguste Princesse y ajoute encore de quoi en faire une Nation & plus éclairée & plus savante. Elle va fonder dans cette Capitale une Université, où tous ceux de ses Sujets, dont la condition & les facultés le permettront, seront obligés d'envoyer leurs enfans. Elle veut augmenter dans ses Etats, le nombre des Ecoles publiques, afin que chacun ayant la facilité d'y faire instruire ses enfans, aucun n'ait prétexte pour s'en dispenser. Voilà, Monsieur, de quoi achever ce qui pouvoit manquer à notre défrichement. Nous*  
figurons

figurons déjà parmi les Nations les plus polies de l'Europe. Nous sommes Grecs, & nous voulons l'être dans toutes les formes, & si bien Grecs, que les Athéniens mêmes, s'ils reparoissoient tels qu'ils ont paru dans leurs plus beaux jours, auroient fort mauvaise grace à nous mettre au nombre des peuples qu'ils trouvoient bon d'appeller Barbares. Ils avoient de bonnes Loix; nous en avons d'excellentes. Leur Commerce étoit florissant; le nôtre le devient chaque jour davantage. Leur Marine, si vantée & si supérieure à celle des autres Républiques Grecques, n'étoit rien en comparaison de la nôtre. Ils avoient de grands Artistes; les invitations & les largesses de notre Souveraine en forment chez nous, & y en attirent de tous les Pays qui en produisent. Les Athéniens excelloient dans tout genre de Littérature; on y réussit très-bien chez nous, & au moyen des nouveaux établissemens dont je vous parle, on y fera de plus grands progrès. Les Athéniens étoient guerriers, quand ils vouloient l'être; nous l'avons été quand Pierre le Grand l'a voulu. Son auguste Héritière nous a si bien maintenus dans cette disposition, que nous le serons autant qu'elle & ses Successeurs le voudront. Qu'on dise après cela, que les mœurs & les qualités des hommes dépendent de leur climat. Je suis persuadé, par nous-mêmes, qu'elles dépendent de l'éducation; & l'éducation dépend du goût & des maximes de ceux qui gouvernent. Il n'est point de climat si froid, fût-ce la Laponie ou la Groenlande, où l'émulation, excitée par un Souverain amateur des Sciences & des Arts, ne pût échauffer les esprits, & les rendre susceptibles de toute sorte de culture. Je ne vois donc pas, Monsieur, ce qui peut empêcher que

TOME

seus les Souverains ne fassent de l'éducation Littéraire de leurs sujets, un des principaux objets de leurs soins & une des bases de leur politique. Que Mahomet & ceux qu'il a eus pour Successeurs ayent proscrit la Science de leurs Etats, ils vouloient faire de leurs sujets des esclaves ; & il faut avoïer que rien ne s'accorde mieux avec la servitude que l'ignorance. Mais quand on n'exige qu'une obéissance raisonnable ; qui saura mieux l'observer, qui saura mieux l'inspirer aux autres que des sujets éclairés. La Littérature sert à tout & ne nuit à rien. En éclairant l'esprit, elle élève le cœur, perfectionne le jugement, adoucit & régle les mœurs, excite le courage & le dirige, le modère, l'humanise ; le purge de tout ce qui le rendroit injuste ; téméraire ou féroce. Notre Impératrice ne peut donc mieux pour voir à la gloire future du cher Prince Paul-Petrowitz, ni mieux s'y prendre pour lui faire porter, à juste titre, le nom de Grand Prince, qu'en faisant naître, après lui, dans les Etats qu'elle lui destine, l'émulation du savoir, joint à ce qui se trouve déjà établi pour la perfection de la Police, du Militaire, de la Marine & du Commerce.

IV. L'on a adressé les Vers suivans à l'ombre du célèbre Poète Rousseau, à l'occasion d'un Médaillon gravé à Bruxelles pour immortaliser la protection que le Duc CHARLES de Lorraine accorde aux Sciences.

*M*ANes du grand Rousseau, chère ombre que  
j'implore,  
Aux Beliques climats par tes chants embellis,  
Reviens, du Prince que j'adore  
R Célébrer

Célébrer les bienfaits par de nouveaux Ecrits;  
 Ce Fils de LEOPOLD, Rival heureux d'Auguste,  
 Soutient tous les talens, anime tous les Arts,  
 Et mes yeux enchantés admirent dans ce Buste \*  
 Les traits & les vertus du second des Césars;  
 Ce n'est plus ce Héros précédé du Tonnerre,  
 Qui franchissant le Rhin épouvanté,  
 Paroit moins un mortel que le Dieu de la Guerre.  
 C'est l'ami de l'humanité,  
 C'est Auguste adoré dans Rome.

Horace de François, prête-moi ton Pinceau;  
 Mon timide Apollon pourroit louer un homme,  
 Mais pour chanter les Dieux, il faut être

ROUSSEAU.

V. Le mot de la dernière Enigme est le  
 Vin.

E N I G M E.

**P** Ar mes traits je soulage une juste colère;  
 Je brille à la Campagne, à la Ville, à la  
 Cour,

On brule de savoir quel peut être mon père!  
 Hélas! on le maudit dès que je vois le jour.

Sous le nom emprunté d'un monstre de la terre,  
 Je fais pâlir le vice, j'en parle sans détour,  
 Et je vais sous le dais lui déclarer la guerre:  
 En haine quelquefois je convertis l'amour.

Sans

\* Le Médaillon représente le Buste du Prince,  
 & nous en avons décrit les propriétés dans nô-  
 tre Journal du mois passé, pages 172. & 173.  
 L'Auteur dont il est parlé dans ces Vers est Don  
 Thomas Mongeard, Conseiller Antiquaire de  
 Son Altesse Royale.



~\*~\*~\*~  
Sans respecter un mort je soüillerais sa cendre,  
Je dirai d'un Tyran qu'on auroit dû le pendre ;  
Sans avoir d'aiguillon je picque vivement.

~\*~\*~\*~  
Sur des pieds mesurés je chemine en cadence,  
Malgré la vérité que je dis librement  
Mon père sur son dos trouve sa récompense.

---

### A V I S.

LE Sr. ANTOINE LESEURÉ, Imprimeur du Roi à Nancy, donne avis au Public, que la seconde Edition de la *Théologie du R. P. Thomas de Charmes, Capucin & Diffinitéur de son Ordre*, est hors de Presse depuis le mois de Novembre dernier. Cette Edition, exactement corrigée, est augmentée d'un Tome entier. Il y a de plus le *Compendium* de tout l'Ouvrage par demandes & par réponses, composé & imprimé en faveur de ceux qui sont obligés de subir des Examens, & qui par ce secours pourront en peu de tems se rappeler toute leur Théologie, avec d'autant plus de facilité que l'Auteur y a observé le même ordre, la même méthode, & la même netteté qu'il s'est appliqué de donner à tout l'Ouvrage. Cet Ouvrage contient huit volumes, y compris le *Compendium*.

Le même donne aussi avis, qu'il vient d'achever d'imprimer le cinquième Volume de l'*Histoire de Lorraine*.

Ce Volume restituë tout ce qui avoit été omis & supprimé de l'Edition de la même His-

toire, par feu le Sr. Jean-Baptiste Cuffon. On y trouve une pièce très importante, tirée du trésor des Chartres concernant l'ancienne Chevalerie de Lorraine, l'histoire au naturel de la Ligue, & quantité d'autres, avec beaucoup d'augmentation, & toutes les Médailles qui concernent l'illustre Maison de Lorraine, qui étoient restées inconnues jusqu'à présent.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en PORTUGAL & en ESPAGNE, depuis deux mois.*

**P**ORTUGAL. I. On s'est entretenu souvent en Europe, du Traité conclu entre le Portugal & l'Espagne, au sujet du régleme[n]t des limites de leurs Etats situés dans le Nouveau-Monde. On n'en a pas moins parlé dans ces Pays-là. On y a même soutenu que le Roi régnant ayant reconnu le préjudice que ce Traité cau[oi]t à sa Couronne, avoit résolu de ne point s'y tenir : Mais les faits ont détruit les raisonnemens, comme il paroît par les suites qu'a eues ce Traité. Au commencement de l'année 1752, Don Jacques Freire, Viceroi de *Rio-de-Janeiro*, se mit en route avec deux Mathématiciens Allemands, de même qu'avec une suite nombreuse & avec 300 Grenadiers, & s'avança vers *Rio de la Planta*, où il trouva de la part de l'Espagne, le Marquis de Val de Lirios, avec deux Mathématiciens, l'un Espagnol, l'autre Italien, & tous les deux, ainsi que les deux autres, de la Compagnie de Jésus. Ces Plénipotentiaires s'étant fait les visites usitées, procé-

derent

Terent à la démarcation. La première borne fut plantée à *Castillos*, & une autre près de *Mal-donado*. Cette dernière ne fut plantée qu'après plusieurs contestations. Un François, qui perdoit par-là une Mine d'or, laquelle alloit passer du côté des Portugais, ayant voulu persuader au Plénipotentiaire Espagnol qu'il avoit été trompé sur cet article, on planta encore deux bornes dans d'autres endroits. La Ville de la *Colonia-Nuova*, ou du *St. Sacrement*, qui avoit été, pendant long-tems, une pomme de discorde entre les Portugais & les Espagnols, fut cédée à ceux-ci, après que l'Artillerie, qui s'y trouvoit encore, eut été embarquée pour *Rio-Grande*. Tout cela s'est passé avec beaucoup d'ordre & de tranquillité; mais de nouvelles difficultés se sont élevées ensuite, à cause des Missions Espagnoles dans les Pays dont la démarcation a été assignée aux Portugais, quoique l'on eut stipulé, que les habitans se retireroient dans les Terres appartenantes au Roi Catholique. Les Indiens, nommés *Tapas*, s'opposent à ce dernier arrangement, & protestent que ces Pays n'appartiennent ni au Roi d'Espagne, ni au Roi de Portugal, ni à leur Nation. Comme les Pères Jésuites desservent ces Missions, & qu'on leur fait tort de leur imputer d'être les auteurs des maux qui arrivent dans ces Pays-là, en publiant qu'ils ont excité sous main ces nouveaux différends, & que c'est par leur instigation que les Indiens ne veulent pas se conformer aux ordres du Roi d'Espagne, ce qui est absolument faux; il convient que le public en soit instruit, d'autant plus que l'évacuation de trois de ces Missions s'est faite réellement; mais que les habitans n'ayant pû s'accoutumer aux

Pays qu'on leur avoit assignés , se sont réunis aux quatre autres Missions, bien résolus de s'y maintenir. Ils forment ensemble pour cet effet un corps de 25 à 30 mille hommes. Les Plénipotentiaires des deux Couronnes les ont envoyés reconnoître par un détachement de 200 soldats , qui sont revenus sans avoir pu rien effectuer. Ces mêmes Plénipotentiaires se sont séparés depuis. Celui d'Espagne s'est retiré à *Buenos-Ayres*, & celui de Portugal à la *Nuova-Colonia*. Ils sont actuellement occupés à ramasser toutes leurs troupes, afin de réduire, par la force, les Indiens à se soumettre aux conditions qu'ils ne voudront pas accepter par les voyes de la douceur. Un second détachement est allé reconnoître de nouveau ces Tapas.

Les plaintes des Portugais sur la perte de la *Nuova Colonia* sont très-amères. En effet, cette perte n'est pas médiocre. Ils en retiroient beaucoup d'argent par le commerce clandestin qui s'y faisoit avec les Espagnols. Les Pays que ceux-ci ont cédés, ne seront pas d'une grande utilité aux Portugais. Ils leur fourniront la ressource d'en entôler qui s'y fixeront, & il sera très-difficile à ceux-ci d'entretenir un bon voisinage avec les Nations Sauvages dont les Forêts des environs sont peuplés, & que les Tapas, très-vivement piqués, soutiendront de toutes leurs forces.

On apprend de *Maranhã*, qu'on y attend du *Para* deux Vaisseaux de guerre avec deux Régimens, mille Familles tirées des Isles *Açores* & quelques Mathématiciens chargés de travailler aussi de ce côté-là à la ligne de démarcation. On espère que les difficultés y seront moins grandes qu'elles n'ont été dans le territoire

toire des Missions, où les habitans ont montré de tout tems combien ils sont attachés aux Pères Jésuites qui dirigent ces Missions.

Le 18. Janvier, qui étoit le troisième & le dernier des trois jours consécutifs auxquels toute la Cour a coutume d'aller assister au Service annuel que l'on célèbre, ce jour-là, pour le Fête de Sainte Engracia, dans le Monastère Royal de St. Vincent de Fora des Chanoines Réguliers de St. Augustin; après que la solennité du jour fut achevée, le Roi accompagné des Princes Don Pedro, Don Antoine & Don Gaspard, ses oncles naturels, passa dans un appartement de ce Monastère, qui étoit préparé & orné avec beaucoup de magnificence. Toute la Cour, ainsi que la Garde Royale dont Sa Maj. étoit suivie, se plaça suivant l'ordre prescrit par le cérémonial.

Après quoi le Marquis de Gouvea, Grand-Maître de la Maison du Roi & Président du *Dezemborga do Paço*, introduisit au milieu de toute la Cour les trois Princes susnommés, en présence de Sa Majesté, qui les reçut avec la distinction & la bienveillance convenables à des Princes déclarés fils naturels du feu Roi Jean V., père du Roi régnant. Ensuite succéderent les complimens de toutes les personnes de la Cour, d'un grand nombre de Noblesse & du Clergé; ce qui consuma le reste de la journée.

Le Roi ordonna à cette occasion au Marquis de Marialva, Généralissime de ses Armées, de faire expédier les ordres nécessaires pour que les troupes eussent à rendre aux trois Princes ses oncles, les honneurs Militaires dûs à leur rang.

L'Acte que l'on vient de rapporter a eu l'ap-  
plaudissement de la Cour, de la Noblesse & du  
public, à cause de l'estime & de l'affection que  
ces trois Princes se sont acquis par les qualités  
les plus propres à se captiver l'une & l'autre.  
C'est donc moins un tribut qu'on rend à leur  
naissance, qu'il n'est dû à leur mérite person-  
nel. Aussi ne peut-on rien ajouter à l'excel-  
lente éducation qu'ils ont reçûe en premier lieu  
sous les auspices du feu Père Gaspard, auquel  
le Roi Jean V. avoit confié ce dépôt. On sait  
que ce Religieux, fort estimé du feu Roi, a  
rempli pendant plusieurs années les fonctions de  
premier Ministre, sans en avoir le titre. Après  
sa mort ils ont été sous la direction de Don  
Paulo da Annunciacam, Chanoine Régulier de  
l'Ordre de St. Augustin, qui a achevé de culti-  
ver les heureux commencemens de leur édu-  
cation.

Les arrangemens qui viennent d'être pris à ce  
sujet ont aussi été communiqués aux Ministres  
étrangers résidens auprès de cette Cour, de  
même qu'aux Ministres du Roi dans les Cours  
étrangères.

Depuis cette légitimation déclarée des trois  
fils naturels du feu Roi Jean V., ils ont paru à la  
Cour, & l'on a réglé l'apanage pour leur entretien.

#### E S P A G N E.

Dans une nouvelle conférence qu'eut le Che-  
valier Keene, Ambassadeur d'Angleterre, dans  
les premiers jours de Février, avec les Ministres  
du Roi, il leur exposa le sujet des contestations  
entre la Cour de *Londres* & celle de *France*, ainsi  
que l'inutilité des tentatives qui avoient été  
mises

mis en usage jusqu'à présent pour les accommoder, & qui, après une négociation de plus d'un an, avoient fait juger au Gouvernement Britannique, qu'il convenoit de se mettre en posture pour être prêt à tout événement, & pour accorder la protection nécessaire aux Colonies d'Amérique; exposées à l'invasion des François. Mr. Keene fit aussi remarquer dans cette conférence, qu'indépendamment de ces considérations, l'armement de la Flotte de *Brest* ajoutoit un nouveau motif de nécessité à celui qui déterminoit la Cour de Londres à mettre la Flotte en état de paroître en mer dès que les circonstances requéreroient qu'elle la fit sortir des Ports du Royaume. Peu de jours après cette conférence le Roi admit cet Ambassadeur à une audience, dans laquelle Sa Majesté témoigna, qu'elle souhaitoit fort que les différends qui s'étoient élevés entre les deux Couronnes de France & de la Grande-Bretagne pussent être ajustés par les voyes d'un accommodement à l'amiable, afin d'éviter tout ce qui pourroit être un sujet de voir renâître des troubles dans l'Europe. Le Roi a aussi fait connoître au Duc de Duras, Ambassadeur de France, l'espérance où il étoit que les choses n'en viendroient point à de fâcheuses extrêmités entre les deux Cours, & qu'avant de mettre leurs Flottes en mer, elles tenteroient encore l'usage des voyes de conciliation.

Entre tems, l'état des affaires entre la France & l'Angleterre absorbe presque entièrement l'attention de la Cour. Le Chevalier d'Abreu, Ministre du Roi à *Londres*, dépêche par la voye de *Falmouth* & de la *Corogne*, de fréquens Express, pour informer Sa Majesté de tout ce qui

a rapport à cet objet & aux armemens de la Couronne Britannique. Comme la même chose, ainsi qu'on l'apprend, fait aussi de l'impression sur la Cour Impériale de Vienne, on croit pouvoir espérer qu'une offre de médiation à faire par l'une & l'autre de ces Puissances sera acceptée, & effectuera que les choses n'en viendront pas à des extrémités capables de rallumer le feu de la guerre en Europe.

II. Le différend entre cette Cour & celle de Dannemarck au sujet du Traité de la dernière avec la Mauritanie, est en train de s'accommoder, par l'entremise de la Cour de France. Le rétablissement du commerce entre les deux Puissances ne tardera pas, en conséquence, d'être remis sur l'ancien pied. Cette entremise de la France a eu lieu depuis le nouveau Traité qu'elle a conclu à *Madrid* pour la jouissance du commerce des François dans toutes les Provinces de la Monarchie Espagnole. Nous avons dit quelque chose le mois passé de ce Traité, dont on ne voit encore aucune copie authentique.

III. Mais de quelle manière que tournent les affaires entre la France & l'Angleterre, il paroît qu'on en a pris occasion d'armer aussi. Du moins les ordres sont donnés, que la Flotte du Roi soit prête à mettre en mer ce Printems, si la nécessité le requiert. Tous les Officiers appartenans aux Vaisseaux qui la composent & qui se trouvent absens avec congé, doivent par conséquent être rendus actuellement à leurs divers départemens.

IV. L'arrivée & le départ des Couriers entre *Madrid* & *Lisbonne* est continu. Leurs dépêches regardent les arrangemens à prendre pour donner une forme permanente à l'établissement  
de



de l'Infant Don Louis, après la conclusion de son mariage avec la seconde Infante de Portugal. Comme l'on destine une Coutonne à ce Prince, & que ce sera l'érection du nouveau Royaume de *Galice*, on parle à ce sujet d'une prochaine convocation des *Cortes* ou Grands du Royaume.

V. Il faut que le système introduit par rapport aux *finances* sous le Ministère du Marquis de la Ensenada, ait totalement changé depuis l'éloignement de ce Ministre, qui est toujours dans une grande tranquillité à *Grenade*, s'il est vrai, comme on le publie, que le Roi a donné ordre de supprimer absolument les Bureaux ou Comptoirs qui avoient été établis dans les principales Villes de commerce des Pays étrangers. Toujours est-il certain que l'arrangement en question ne subsiste plus à *Genes*, & qu'il a pareillement cessé à *Rome*.

#### B A R B A R I E.

Si le parti qui a massacré le 11. Décembre dernier le Dey à *Alger* avoit eu le dessus, il en seroit résulté infailliblement une rupture avec quelqu'une des Puissances Chrétiennes. Le nouveau Dey Aly-Effendi-Aga, qui étoit Chef de la Cavalerie Maure, paroît déterminé à suivre les maximes de son Prédécesseur. Il a déjà fait assurer le Consul Impérial ainsi que les Consuls de France, d'Angleterre & de Hollande, que son intention étoit d'entretenir la paix avec leurs Souverains. Depuis le massacre du précédent Dey, & de celui du Chef du complot qui vouloit le remplacer, plusieurs des Soldats mutins qui avoient eu part à la catastrophe rapportée

portée dans notre dernier Journal, s'étoient cachés, en attendant qu'ils trouvaient quelque occasion de se sauver. Le lieu de leur retraite ayant été découvert, le nouveau Dey les a fait arrêter au nombre de dix, dont quatre ont été étranglés & les six autres empalés. Un exemple de cette nature, nécessaire dans un Pays tel que celui d'Alger, a contribué au rétablissement du calme.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & dans les PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

ANGLÈTERRE. I. Quelqu'embrouillées que soient les affaires de cette Cour avec celles de France, & non-obstant les grands préparatifs de guerre qui se continuent dans les Ports Britanniques, de nouvelles propositions du Duc de Mirepoix, Ambassadeur de France, sont de nature à servir de base à un accommodement futur. Ce Ministre a été faire visite au Comte de Hertford, nommé pour remplacer le feu Comte d'Albemarle dans l'Ambassade de France; & le lendemain le Duc de Mirepoix est venu la lui rendre. On doit convenir d'abord de certains préliminaires par rapport aux affaires d'Amérique, après quoi on réglerá, s'il est possible, ce qui concerne les Indes-Orientales. Les préparatifs commencés se continueront cependant jusqu'à ce que l'on voye le succès des nouvelles ouvertures qui ont été faites pour l'accommodement des contestations entre les deux Cours;

&c

& l'on ne cessera d'armer qu'après que l'on sera assuré de parvenir par la voye de négociation au but que l'on s'est proposé, en se mettant dans une situation propre à agir suivant que les occurrences l'exigeront. Voici les noms des Vaisseaux de guerre mis en commission pour composer la Flotte que le Roi a donné ordre de rassembler dans le Port de *Portsmouth*. Le *Royal George* de cent canons, le *St. George* de 90, le *Prince George* aussi de 90, le *Ramelias* d'autant de canons, le *Mónarque* de 74, le *Grafton* de 70, l'*Embuscade* de 40, le *Clandford* de 20, & la Chaloupe de guerre le *Horner*. On travaille aussi dans le même Port à mettre le *Greenwich*, le *Romney* le *Chichester* & le *Newcastle* en état de se joindre aux premiers. De ces treize Vaisseaux le *Ramelias*, le *Grafton* & le *Chichester*, le *Greenwich* & le *Newcastle* sont entièrement neufs. Les Vaisseaux de guerre assemblés dans le Port de *Spithead*, & qui doivent se tenir prêts à joindre la Flotte Royale à *Portsmouth*, sont le *Terrible* de 74 canons, le *Capitaine* de 70, le *Fougueux* de 64, l'*Anson* de 60, le *Nottingham* aussi de 60, & l'*Arundel* de 20. Indépendamment de tous ces Vaisseaux les Commissaires de l'Amirauté ont donné ordre que six Vaisseaux de guerre du cinquième & du sixième rang fussent aussi prêts à mettre à la voile au premier avis. La Chambre des Communes a secondé les mesures du Gouvernement, en accordant par provision sept cens mille liv. sterlings pour subvenir aux dépenses de ce formidable équipement maritime.

Deux Couriers, l'un dépêché le 28. Février & l'autre quelques jours après ont porté de nouveaux ordres & de plus amples instructions

à Mrs. Mildmay & Ruvigny de Cosne, Com-miffaires du Roi en France pour le reglement des limites de l'*Amérique*. Le premier pas auquel on s'attend à *Londres* de la part de la Cour de Versailles est, qu'elle envoie des ordres immédiatement à ses Gouverneurs dans ce Pays-là, de rappeler les troupes qu'ils ont fait marcher vers l'*Obio* & autres confins des Colonies Angloises; ce qui serviroit en même-tems de signal aux Commandans Anglois pour ne point pousser leurs entreprises. En attendant, tout est en suspens, de même que le départ pour *Paris* du Comte de Hertford; & le Vaisseau de guerre le *Lyme* & la Chaloupe la *Dépêche* ont été envoyés pour naviger à la hauteur des côtes de *Bretagne*, en qualité de Vaisseaux d'observations, en même-tems qu'on a publié du Bureau de la Marine un avis portant « Que les Com-  
 » miffaires de l'Amirauté font sçavoir à tous  
 » Capitaines, Commandans & Lieutenans de  
 » Vaisseaux qui se trouvent sans emploi, qu'ils  
 » ayent à donner information des endroits où  
 » ils font leur séjour, afin que si le service du  
 » Roi requiert qu'on les employe, on puisse  
 » s'adresser à eux lorsqu'il en fera besoin. »

II. Même en cas de guerre, il paroît que le voyage du Roi à *Hannover* ne sera pas rompu cette année, eu égard aux affaires importantes de l'*Allemagne*, auxquelles on n'ignore point la part que S. M. prend constamment. On ne fait encore quand elle mettra fin à la séance du Parlement, qui seconde ses vûes en plein quant aux affaires d'*Amérique* & à celles de la côte de *Coromandel*, afin d'y avoir bientôt la supériorité sur les François s'ils ne se désistent des entreprises dont les plaintes sont portées si haut. Ce  
 que

que le Parlement présente d'ailleurs ne regarde que les affaires intérieures des trois Royaumes; chose par conséquent peu intéressante.

III. Le Roi a nommé Grand Maître de sa Garderobe le Comte de Rochefort, ci-devant son Envoyé Extraordinaire à *Turin*, d'où il est depuis peu de retour à *Londres*. Cet emploi vaquoit par la mort du feu Comte d'Albemarle.

De nouveaux avis de la *Nouvelle-Yorck*, confirment que les Espagnols ont pris la résolution de faire un Etablissement à *Honduras*, & font regarder la navigation au Golfe de *Campêche* comme perduë pour les Anglois, par les mesures que les premiers ont prises pour en rendre l'accès impossible aux étrangers. Suivant ces relations, il en pourroit être bientôt de même de *Musqueto*, dont l'accès devient chaque jour plus difficile. Les Espagnols sont en force dans ces quartiers-là, depuis la réception de quelques Bâtimens qui leur ont apporté des troupes de la *Vieille Espagne*.

D'autres avis tant des *Indes Orientales* que de l'*Amérique* ne font mention que des préparatifs que les François continuent d'y faire pour s'avancer de plus en plus vers les endroits où ils méditent de se fixer; mais qu'il n'y a aucune affaire de marque arrivée avec les Anglois depuis long-tems.

#### H O L L A N D E.

I. Le Corps des Nobles de cette Province vient d'être augmenté par trois Membres pour remplir les places vacantes qu'il y avoit. Ce sont le Baron Arnaud-Jossé van der Duyn de Mafsand, Lieutenant-Général de la Cavalerie des Etats-Généraux, Colonel du Régiment de  
Gardes-

Gardes- Dragons, Surintendant des Dignes du Territoire de Delft; le Baron Jacob-André de Waffenaer, Conseiller de la Cour de Justice de Hollande & de Zélande; & le Baron Wigbolt-Jean-Theodore van der Does, Surintendant des Dignes du District de Rhymlandt &c.

II. On a l'arrivée à *La Haye* à annoncer du Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne auprès de la République, accompagné dans son Ambassade du jeune Marquis della Ensenada & du Chevalier de Novaro, & d'une fort nombreuse suite. Le Sindic Klefeker, Résident de la Ville de Hambourg, est aussi arrivé à *La Haye*, & y a repris les fonctions de son ministère, qu'il avoit été obligé d'interrompre pour se rendre à *Madrid*, où il a eu l'habileté de terminer le différend que le Roi Catholique avoit fait naître aux Hambourgeois.

III. Les Etats-Généraux ayant été invités de joindre leur garantie à celle des autres Etats Protestans qui ont pris sur eux de garantir les arrangemens pour le maintien de la Religion Protestante dans les Etats de la Maison de Hesse, le Chevalier de Mann, Envoyé Extraordinaire du Landgrave de Hesse-Cassel, a été en conférence à cette occasion avec les Députés de l'Assemblée de L. H. P.

On compte à *La Haye* que les Conférences de *Bruxelles* vont tout de bon recommencer : Mais celles pour la Tutelle & le Port-franc paroissent entièrement tombées.

#### B R U X E L L E S.

Le Sérénissime Duc Charles compte de partir après les présentes Fêtes de Pâques, pour aller  
faire

faire un voyage à Vienne. Son Alt. Royale toujours attentive à éloigner des Provinces de son vaste Gouvernement soit les troubles, soit les fléaux qui affligent d'autres Pays, a rendu l'Ordonnance suivante pour prévenir la communication de la maladie épidémique.

Comme il Nous est parvenu qu'il règne non-seulement dans les Provinces-Unies, mais aussi dans l'Empire, y compris le Pays de Liège, une maladie contagieuse parmi les Bêtes à cornes, & qu'il est à craindre qu'elle ne se communique dans ce Pays, par le transport du Bétail de cette espèce, & même des peaux & de la viande, tant fraîche que fumée & salée, qui viennent des mêmes Pays; Nous n'avons pu Nous dispenser de porter notre attention sur un objet si important & si intéressant pour le bien & l'avantage des Sujets de Sa Majesté. C'est pourquoi, après avoir pris des informations sur la nature de cette maladie, & voulant prévenir les inconvéniens fâcheux qui pourroient résulter de pareils transports, Nous avons trouvé convenable de défendre & d'interdire, comme Nous défendons & interdisons, par l'avis du Conseil Privé de Sa Majesté, l'entrée & l'introduction en ce Pays, de toutes Bêtes à cornes venant des Provinces-Unies, de l'Empire & du Pays de Liège, tout le long de la frontière, dans les Départemens d'Anvers, de Turnhout, de Tirlemont, de Ruremonde, de St. Vith, de Marche, de Navagne, de Namur, de Charletoy & de Beaumont, sous peine de courir le risque, que ces Bêtes seront censées être infectées, & comme telles d'abord enterrées avec leurs peaux sept pieds profond, dans le lieu de leur saisissement: Qu'en outre, les conducteurs &

ceux qui les introduiront seront punis arbitrairement & même corporellement, selon l'exigence du cas; & que ceux qui les auront sciemment reçues ou achetées, payeront une amende de vingt-cinq écus pour chaque Bête, à partager par moitié entre le Dénonciateur & l'Officier exploiteur.

Nous défendons pareillement l'entrée en ce Pays, de toutes sortes de peaux & de viande fraîche, salée ou fumée de Bêtes à cornes venans des mêmes Pays, tout le long de la frontière, dans les Départemens ci-dessus, à peine que lesdites peaux & viande seront aussi enterrées promptement dans l'endroit où elles auront été saisies; en outre de confiscation des Bateaux, Chariots, Charettes & Chevaux qui en seront chargés, de punition arbitraire & même corporelle, suivant que le cas l'exigera, à la charge de ceux qui les auront introduites, & qui les auront sciemment reçues, ou bien achetées.

Ordonnons très-expressément aux Conseillers Fiscaux de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, de Hainaut & de Namur, aux Magistrats & Gens de Loi, & à tous Officiers qu'il peut appartenir, de veiller exactement à ce que la présente Ordonnance soit observée & exécutée, sans exception, faveur, ni dissimulation; le tout par provision, & jusqu'à autre disposition.

Le Prince Constantin de Rohan, premier Aumônier du Roi Très-Chrétien, qui étoit venu faire un tour à Bruxelles, en repartit le 19. Février pour retourner à Versailles. On lui a fait à la Cour toutes les politesses & les honneurs imaginables.

Le Comte de Luchesi, que l'on attend à Bruxelles dans le mois de Mai prochain, n'est pas destiné au Commandement général des troupes

Impé-



Impériales dans les Pays-Bas, mais pour succéder au Comte de Thungern, lequel est chargé en second du Commandement de ces troupes, sous le Comte de Chanclos, Felt-Maréchal des Armées de l'Impératrice-Reine.

Le Duc & la Duchesse d'Ahrenberg sont de retour à *Bruxelles* du voyage que Leurs Alteſſes ont fait à *Vienne*.

A R T I C L E I V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

**N**APLES. I. Le Chevalier Gray, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande-Bretagne, est convenu avec les Ministres du Roi d'un nouveau projet de Traité de Commerce, lequel a été envoyé à *Londres*, afin que si Sa Majesté Britannique y donne son approbation, le Traité en forme depuis si long tems sur le tapis, puisse être signé sur ce pied-là. Après cette convention envoyée, Mr. Gray est parti de *Naples* pour *Rome*, à dessein de s'y arrêter environ deux mois, pour voir les curiosités & les monumens célèbres que cette Capitale renferme. Mr. Changuyon est resté à *Naples* chargé des affaires de la Cour Britannique en l'absence de ce Ministre.

II. Le jour que le Duc de Penthièvre partit de *Naples* pour reprendre la route de *Rome*, tous les Bâtimens François qui se trouvoient dans le Port & qui avoient arboré leurs flammes, banderolles & pavillons, saluerent leur Grand Amiral par une triple décharge de leur canon. Ce Prince, que nous allons suivre dans ses voyages étant de retour à *Rome*, a eu le lendemain de son arrivée une nouvelle audience du Pape, à laquelle il a été accompagné par

L'Ambassadeur de France. Le 7. Février que ce Prince partit pour *Florence*; le Pape envoya Mr. Arfelli son Maître de Chambre lui souhaiter un heureux voyage, & lui remettre un Chapelet composé de pierres rares montées en or, une très-belle Médaille d'or & deux Tableaux d'une excellente main, dont l'un représente l'Évangéliste St. Luc, & l'autre l'Évangéliste St. Marc. Le Duc de Penthièvre, après avoir témoigné à Mr. Arfelli la reconnoissance avec laquelle il acceptoit ce présent de Sa Sainté, le pria de recevoir pour marque de son souvenir une très-belle Tabatière d'or. Il fit aussi distribuer une cinquantaine de sequins aux personnes de la suite du Prélat. Arrivé le 14. à *Florence*, la Noblesse s'y étoit préparée à lui procurer tous les agrémens possibles, mais il n'en a pas profité; s'étant remis dès le 17. une seconde fois en route pour se rendre à *Modene*, afin d'y prendre congé du Duc son Beupère. On croit que Son Alt. Sér. passera ensuite à *Turin* pour retourner de là en *France*.

III. Une intempérie qu'il y eut à *Naples* & dans les environs, sur la fin de Janvier, a été accompagnée d'une tempête si violente, que les Bâtimens n'étoient pas en sûreté dans le Port même. Un gros Vaisseau Anglois qui étoit déjà entré dans le Golfe, fut obligé de jeter son canon & d'autres effets à la Mer. On n'a appris depuis, que des naufrages arrivés sur la côte par cette tempête, de même que des autres côtes de la Mer, dont il seroit trop long de faire ici le détail. On dira seulement que les flots de mer étoient poussés à *Naples* avec tant d'impétuosité, que le bel Egoût, qui fut construit il y a quelques années aux frais du Cardinal Coscia,

à été entièrement détruit; & qu'une partie de la rue qui est entre *Pizzofalcone* & le Château de l'Oeuf au quartier de la Cavalerie, a eu le même sort.

D'un autre côté l'éruption du Mont *Vesuve* va toujours son train en vomissant de la fumée, des flammes & de la matière embrasée. La *Lava* continué également,

ROME. I. La mort du Cardinal *Coscia* arrivée depuis peu à *Naples*, ajoutant un neuvième Chapeau aux huit qui vaquoient dans le Sacré Collège; & comme depuis long tems il n'y a pas eu de promotion en faveur des Couronnes, on s'assure qu'elle pourra bien se faire dans peu. Du moins est-il certain que les Ministres des Cours étrangères ont reçu des instructions à cet égard. Mais on ignore si le Pape se rendra aux instances qu'on lui fait déjà à cet égard. Sa Sainteté tint le 28. Février un Consistoire dans lequel elle proposa deux Archevêchés & sept Evêchés. Le Cardinal *Portocarrero* y proposa aussi deux Evêchés de France, outre quelques Abbayes; & le Cardinal *Landi* préconisa l'Evêché de *Fossonbrone*; mais dans ce même Consistoire il ne s'agit point encore des Archevêchés de *Toledo* & de *Seville*, non plus que de l'Evêché de *Wurtzbourg*. Quelques jours avant ce Consistoire le Pape avoit disposé en faveur du Cardinal *Landi*, de la Charge de Préfet de la Congrégation de l'*Indice*, vacante par la mort du Cardinal *Querini*, & de celle de Bibliothèque du Vatican, dont le même Cardinal étoit revêtu, en faveur du Cardinal *Passionei*.

II. Une Lettre circulaire que le Pape a composée vient d'être adressée aux Ecclésiastiques du Rit Latin & à ceux du Rit Grec-uni, qui se

trouvent sur les frontières de la *Russie*. Sa Sainteté leur prescrit avec cette onction qui règne dans tous ses ouvrages, la manière dont ils doivent se comporter dans l'exercice de leur ministère. Elle a aussi dressé depuis peu de tems un Règlement qui doit servir de loi aux Evêques & aux Prêtres qui se trouvent dans des Pays infectés de la peste, & qui sont cependant obligés d'assister les malades & de leur administrer les derniers Sacremens : Suite de cette sollicitude Pastorale, qu'on lui a constamment reconnue pour le Gouvernement de l'Eglise Universelle. Les prières publiques qu'elle a instituées pour obtenir du Ciel la paix dans l'Eglise Gallicane, continueront jusqu'à ce qu'il plaise à la Divine Bonté de faire cesser les troubles dont elle est agitée.

Le Souverain Pontife voulant aussi donner un nouvel agrément aux chemins publics des anciens Romains, qui subsistent jusques à nos jours vers la *Rome* Chrétienne, a donné ses ordres pour que tout le long des Chemins Consulaires aboutissant à cette Capitale, on plante des ormeaux pendant la longueur de trois milles.

TURIN. La signature de tous les procès verbaux concernant le règlement des limites entre le Roi & la République de *Geneve*, se fit solennellement le premier de Février à *Cornieres*, Paroisse de *Villelagnand*, par les Commissaires de part & d'autre.

Mr. Guastaldi, Ministre de la République de *Genes*, continué d'être fort occupé avec les Ministres du Roi, auxquels il a communiqué de nouvelles dépêches qu'il a reçues de *Genes*  
par

par rapport aux affaires de *San-Remo* & de *Campo-Freddo*.

Des avis du *Montferrat* annoncent la découverte d'une seconde Ville souterraine dans les environs de *Casal*. C'est tout ce qu'on en dit.

Ceux de *Genes* nous disent de nouveau nombre de Corsaires en course dans les diverses mers d'*Italie*, & ayant enlevé auprès de *Monte-Argentorato* trois Navires, dont un Maltois, un de *Procida* & le troisième d'une autre Nation : & qu'un des Vaisseaux Napolitains, aussi en course, s'est au contraire emparé d'une Tartane Barbaresque, à bord de laquelle il y avoit huit Turcs & un Renégat Vénitien.

Par d'autres avis venus de *Constantinople* à *Venise*, on a reçu la nouvelle d'une espèce de révolution arrivée dans le Clergé Ottoman. Le Mufti s'étoit apperçu, par plusieurs circonstances, que sa personne cessoit d'être agréable au nouveau Grand Seigneur. Il a craint une disgrâce publique, & l'a prévenue par une retraite prudente. Il a demandé sa démission au Sultan, qui la lui a accordée d'une manière honorable, & qui a établi à sa place un Mollah, nommé *Irani-Mahomet-Effendi*, âgé d'environ 70 ans. Mais comme celui-ci est d'origine Persane, ce qui peut le faire soupçonner d'être attaché intérieurement à la secte d'*Ali*, le Clergé Turc qui, comme on le sçait, suit la secte d'*Omar*, est extrêmement attentif à observer les démarches & à pénétrer les véritables sentimens du nouveau Mufti,

A la suite de cette annonce les nouvelles de *Constantinople* sont les suivantes. Mr. Porter, Ambassadeur du Roi de la *Grande-Bretagne*, est le premier des Ministres étrangers qui a été

à l'audience du Grand-Vizir, complimenté par le premier Ministre sur l'avènement du Grand-Seigneur au Trône. Il en a été reçu très-gracieusement, & la réponse du Grand-Vizir a été accompagnée de témoignages de la plus haute considération pour le Roi & la Nation Britannique. Mr. Dona, Ambassadeur de la République de Venise, a été admis ensuite pour le même sujet à l'audience du premier Ministre de l'Empire, dont il a reçu un accueil d'autant plus favorable, que le Grand-Vizir s'est exprimé dans les termes les plus avantageux sur la considération que la République de Venise s'étoit acquise auprès de la Sublime Porte, par son attention à ne jamais donner la moindre atteinte à ce qui établit l'amitié entre les Puissances. Le Baron de Hochepeid, Ambassadeur des Etats-Généraux, a eu aussi quelques jours après son audience publique du Grand-Vizir, pour s'acquitter des complimens de félicitation requis dans la circonstance présente. Un Capigi-Bacha a été envoyée en Crimée, pour donner part au Kan des Tartares, de l'avènement du Sultan au Trône, & de la résolution où est S. H. de maintenir la paix avec les Puissances Chrétiennes.

#### A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans les Pays du NORD, depuis le mois dernier.*

**R**USSIE. Un Ambassadeur de la Porte-Ottomane est en chemin, pour venir notifier solennellement à l'Impératrice, l'avènement du Sultan Osman III. à l'Empire des Turcs. Il s'appelle

appelle *Derwitzsch Mustapha-Effendi* & il est Pacha de la Romanie. Sur l'avis qu'un eut qu'il s'étoit mis en route avec une suite de 30 personnes, on a préparé à *Petersbourg* un Hôtel pour le recevoir & le loger, & l'on a aussi déjà réglé toutes choses pour son défray. L'Envoyé de Russie à *Constantinople* en donnant avis de l'envoi de cet Ambassadeur, dit, « qu'on peut tout se  
» promettre des qualités qui forment le caractere du nouveau Grand Seigneur: Qu'il aime,  
» ainsi que son Prédécesseur, les usages Européens, & abhorre toutes persécutions, entre-  
» autres celles qui se commettent en haine de la Religion, ayant recommandé sérieusement  
» au Grand Vizir & autres Officiers de ne jamais fouler les Chrétiens: Qu'aimant la lecture, il a banni du Serrail les Nains & les  
» Bouffons qu'il paroît détester, & que sensible aux sentimens de la nature, il a fait transporter avec pompe dans le nouveau Serrail  
» la Sultane sa mère qu'il n'avoit pas vûe depuis 51 ans, & a ordonné que toutes les fois  
» qu'elle voudroit aller se promener par eau, elle seroit saluée du canon; honneur qu'on  
» ne rendoit ci-devant à personne. »

Ces traits & d'autres encore qu'on voit dans *Osman III.* semblent annoncer à ses sujets un règne heureux, & promettre à ses voisins un Sultan pacifique. On attend aussi à *Petersbourg* un Envoyé du Kan des Tartares de *Crimée*, qui vient donner à l'Impératrice, de la part de son Maître, des assurances de la parfaite amitié qu'il souhaite d'entretenir avec elle.

II. Les fêtes données à l'occasion de la naissance du Grand Prince Paul-Petrowitz se sont terminées à la Cour & chez les Grands dans les derniers

derniers jours du mois de Février. On estime à plus d'un million de roubles les dépenses qu'elles ont occasionnées, y compris les remises faites à ce sujet aux Ministres de l'Impératrice dans les Cours étrangères, où ils en ont donné de très brillantes. Chaque Seigneur d'un rang distingué à la Cour & divers Seigneurs particuliers, ont aussi tâché de se surpasser les uns les autres par de belles fêtes qu'ils ont données à la même occasion.

III. On travaille présentement, par ordre de l'Impératrice, à construire à *Petersbourg* un Couvent de Religieuses, qui sera de la plus grande magnificence, & dont les coupoles des Tours seront dorées d'or de ducat : Et pour faire fleurir de plus en plus la Patrie, Sa Maj. Impériale a résolu d'ériger à *Moscou* une nouvelle Université & deux Collèges, l'un desquels sera destiné pour l'instruction de la jeune Noblesse Russe, & l'autre pour l'instruction des enfans de Bourgeois. Elle a destiné une somme considérable pour l'entretien des Professeurs, des Régens, & de tout ce qui sera nécessaire pour donner la meilleure forme à cette Université, dont le Comte Ywan Schwalow & le Conseiller d'Etat Blumentrost seront les Curateurs, & le Conseiller Argamakoff Directeur. Etablissement, qui illustrera de plus en plus le règne glorieux d'une Princesse qui marche à si beaux pas sur les traces du Czar Pierre le Grand son père, qui a jetté les fondemens de la suprenante réforme de sa Nation, qu'on voit déjà de nos jours figurer avec les plus policées, les plus riches & les plus savantes de l'Europe.

Attentive d'ailleurs à ce qu'on n'admette doréna-



Torènavant à son service que des personnes pour les grades militaires un peu élevés, qui ayent les talens requis, l'ordre est donné pour tous les Officiers étrangers qui se présenteront, done les recevoir qu'après qu'ils auront donné des preuves suffisantes de leur capacité, soit dans le Génie ou dans quelque autre partie de l'art militaire. C'est-à-dire, qu'on ne recevra plus dans le service de l'Empire Ruffien des gens en qui l'on ne reconnoitra que des talens médiocres. On compte au reste que la *Russie*, qui fournit déjà quantité d'excellens sujets pour la guerre & les sciences n'en fera plus en défaut, puisqu'outre ceux qui sont allé recueillir chez l'étranger par leurs voyages, ce qui pouvoit les perfectionner, plusieurs autres jeunes Seigneurs des Maisons les plus notables de l'Empire, se disposent à aller fréquenter les principales Universités & les Cours les plus considérables de l'Europe.

Une autre attention de l'Impératrice paroît dans l'Ordonnance suivante, donnée contre l'usage de certaines poudres.

*Sa Majesté ayant appris, que diverses personnes avoient ruiné leur santé, & même perdu la vie par l'usage d'une poudre Françoisse, dite d'Aihould ou poudres d'Aix, & que par-là ces mêmes poudres avoient été défenduës à Vienne, en France & en Espagne, elle a jugé à propos d'interdire le plus sévèrement, qu'il est possible, l'introduction desdites poudres dans ses Etats; ordonnant en même-tems à ceux de ses Sujets, qui peuvent avoir des poudres de cette qualité, de les remettre sur le champ à la Chancellerie de Médecine, & à Moscou au Bureau de la même Chancellerie, & dans les autres Villes aux Gouver-*

Gouverneurs ou Magistrats, dans le terme de huit jours après la publication des présentes, & déclarant que tous ceux qui se hazarderont à l'avenir de faire entrer dans l'Empire quelle quantité que ce soit de ces poudres prosrites, ou qui en ayant encore chez eux ne s'en déferont point dans le terme prescrit, ou en feront usage, seront poursuivis comme infractaires des Loix.

Plusieurs personnes vertées dans la connoissance des Loix, travaillent à *Peterbourg* à la rédaction d'un nouveau Code.

#### S U E D E.

Tous les Membres du Sénat ayant été convoqués extraordinairement par ordre du Roi, se sont assemblés le 17. Février. Une affaire d'importance qui est sur le tapis a été le sujet de cette convocation. Elle n'éclate pas encore. Avant de la rendre publique Sa Majesté a trouvé bon de savoir l'avis de ce Collège. Elle avoit fait quelques jours auparavant une promotion, par laquelle le Baron de Wrangel, Général d'Infanterie, a été créé Felt-Maréchal; les Lieutenans-Généraux Stiernroos & Marks Wûrtemberg, Généraux, le premier de la Cavalerie, & le second de l'Infanterie; les Généraux-Majors Cronstedt, Hamilton & Ackerhielm, Lieutenans-Généraux, & a créé en même-tems trois Généraux-Majors, qui sont les Colonels Diurelow, Matern & von Essen. Le Gouvernement de *Calmar* a été conféré au dernier.

Le Chambellan Baron d'Assebourg, nouvel Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemarc auprès de cette Cour, arriva le 11. Février de *Coppenhague* à *Stockholm*. Il a été admis depuis aux audiences du Roi, de la Reine & de la Famille Royale. Ensuite ce Ministre, accompagné du Secrétaire de Sa Majesté Danoise, a fait une

visite

visite au Marquis de Puentefuerte, Envoyé Extraordinaire du Roi d'Espagne : circonstance qui est regardée comme une preuve que les affaires prennent un tour favorable entre les deux Cours.

#### D A N N E M A R G.

Le Roi a accordé des Lettres Patentes portant établissement d'une Compagnie d'*Afrique* à *Copenhagen*, pour envoyer des Négocians négocier sur la côte de ce Pays-là, & y faire la traite des Nègres. Le fonds de cette Compagnie est de 500 portions, ou Actions de 500 écus chacune, partagée entre treize Intéressés. L'Été prochain il y aura de nouveau un Campement aux environs de *Copenhagen*, les ordres nécessaires à cet effet étant déjà donnés. C'est-là tout ce que nous fournit la Cour de Danemarck, & qu'elle a reçu cinquante mille écus en espèces par la voye de *Hambourg*, en payement du subside que lui fournit la Couronne de France.

#### P O L O G N E.

Nous n'avons rien à marquer sur l'affaire de l'Ordination des Biens d'*Ostrog* au-delà de ce qui en est rapporté dans notre dernier Journal, parce que les *Lustrateurs* sont encore occupés à l'inventaire des revenus de ces Biens.

Une Diette tenuë à *Brescz* en *Lithuanie*, pour élire le Tribunal de Justice de ce Grand Duché, a été encore fort tumultueuse. On y a tiré les sabres, & quatorze personnes y ont été si dangereusement blessées, que quelques-unes en sont mortes. Ce fut à la tenuë de la même Diette, l'année dernière, que le Comte de Flemming,  
Grand

Grand Trésorier de *Lithuanie*, courtut risque de la vie, ayant été exposé aux coups de sabre qui s'y donnerent dans ce tems-là.

Le Roi de Prusse fait faire actuellement de grands achats de grains dans la *Grande-Pologne*, afin d'en pourvoir les Magazins des principales Villes de *Prusse* & de *Brandebourg* : Attention que ce Prince a jugée nécessaire pour prévenir la cherté & la disette dans ses Etats d'une denrée si nécessaire à la vie de l'homme.

## A R T I C L E V I.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

**V** I E N N E. I. Cette Cour reçoit une preuve sensible des bonnes dispositions du nouveau Grand Seigneur, par l'avis qu'on a eu de *Belgrade* & de *Semlin*, que le Testedar, ou son second Trésorier, est parti de *Constantinople*, afin de s'acquitter de la notification solennelle qu'il est chargé de faire à Leurs Majestés Impériales de l'avènement d'Osman III. au Trône Musulman. On fait dans le Fauxbourg de *Leopold* les préparatifs nécessaires pour la réception de cet Ambassadeur, qui sera défrayé, avec toute sa suite qui est nombreuse, aux dépens de l'Impératrice-Reine, pendant la durée de son séjour dans les Etats de cette Souveraine. Un Commissaire est allé le recevoir à *Semlin*, & il doit arriver à *Vienne* dans le cours du présent mois d'Avril. On compte beaucoup sur la stabilité des maximes que suit Osman III., s'il conserve dans le Ministère le présent Grand-Vizir, qui est un

homme

homme droit, intègre & ami de la paix. Il n'y a pas encore de décision sur l'envoi d'un autre Ministre à *Constantinople* que de Mr. de Schwachheim qui y est arrivé; mais il est vrai que Mr. de Penckler prend de nouveau le caractère qui est d'usage pour complimenter le Grand Seigneur. S. H. lui a fait remettre, ainsi qu'aux autres Ministres étrangers, une Lettre de notification sur son avènement à l'Empire Ottoman pour être envoyée à leurs Souverains.

II. On est fort occupé dans la Chancellerie Impériale à l'expédition de plusieurs Pièces importantes concernant les affaires entre cette Cour & celle de *Berlin*; & comme elles paroissent fort avancées, l'on ne doute presque plus de leur prochaine conclusion. On s'occupe d'un autre côté à la Cour, de plusieurs affaires de conséquence qu'on sçait avoir été traitées à celle de Bavière par l'Electeur de ce nom & les autres Princes d'Allemagne qui se sont rendus à *Munich* il y a quelque-tems. On jette également les yeux sur les armemens maritimes de la France & de la Grande-Bretagne. Mr. Keith, Ministre de cette dernière Couronne, a déclaré au Comte de Kaunitz, Grand Chancelier de la Cour, la nécessité des motifs qui obligeoient Sa Maj. Britannique d'armer dans la conjoncture présente, pour être en état de pourvoir à la défense de ses possessions dans les *Indes* & dans l'*Amérique*, & d'y protéger les droits & le commerce de ses sujets. Le Vicomte d'Aubeterre, Envoyé Extraordinaire du Roi de France, s'étant rendu chez le Comte de Kaunitz peu de jours après la conférence qu'avoit eu ce Seigneur avec le Ministre d'Angleterre, il lui fut déclaré, que l'Impératrice-Reine, étant remplie du désir que la  
paix

paix qui régnoit en Europe , y subsistât , elle seroit charmée que ses bons offices pussent être de quelque fruit pour contribuer à terminer les différends qu'ont ensemble la France & la Grande-Bretagne.

III. Les soins de l'Impératrice pour tout ce qui intéresse le bien public de ses Etats, ne se borne pas aux arrangemens pour l'augmentation du Commerce & des Fabriques ; mais Sa Maj. Imp. les étend aussi à ce qui peut rendre l'éducation plus parfaite parmi ses sujets ; persuadée que le manque d'attention à cet égard est l'unique ou du moins la principale cause des desordres qui arrivent dans la Société. L'application de cette grande Impératrice se partage à tous les détails dont cette matière est susceptible, & c'est à quoi l'on est redevable des divers établissemens avantageux qui font la gloire de son règne. On travaille aussi par ses ordres à perfectionner les Ordonnances & à en établir de nouvelles qui, sans charger le peuple, se renferment dans ce qui fait partie de la superfluité. Il vient d'être aussi statué par une nouvelle Loi, que les promesses de mariage entre de jeunes gens, ne seront valides à l'avenir que lorsqu'ils auront l'âge de vingt-quatre ans accomplis.

Un Courtier est parti de *Vienne* au commencement de Mars, pour *Londres*, avec des dépêches tendantes à accélérer le reglement des affaires de la Barrière.

IV. Les services que le Comte de Christiani, Grand Chancelier du *Milanez*, a rendus dans l'exercice de cette Charge, sont connus par l'applaudissement du public & par la satisfaction que Leurs Maj. Imp. en ont marquées en plusieurs

heurs occasions. Elles viennent de lui en donner un témoignage bien honorable, par la dignité de Prince de l'Empire, à laquelle l'Empereur; sur la récommandation de l'Impératrice-Reine, a nommé ce Seigneur, qui portera, en cette qualité, le nom de *Prince de Sabionette*, avec la jouissance, à titre de Fiefs, de la Principauté du même nom, située sur les confins du *Cremonois*.

L'investiture des Fiefs du Roi de Sardaigne doit se faire enfin sans plus de délai. Le Comte de Canales, Ministre de ce Prince, est autorisé à la recevoir de l'Empereur, & il se prépare à consommer cet acte avec beaucoup de solennité. L'investiture du Temporel de l'Evêché de *Bamberg* s'est faite le 12. Mars avec les cérémonies usitées. Le Prince Evêque y étoit représenté par le Comte de Stadion.

R A T I S B O N N E.

Des affaires très-importantes ont été traitées à *Munich* pendant le séjour qu'y ont fait les Electeurs de Cologne & Palatin, le Duc de Deux-Ponts, le Prince Evêque de Wirtzbourg & le Prince de Nassau Weylbourg, qui sont tous retournés depuis peu à leurs résidences ordinaires. On est sur-tout informé, que les trois Electeurs de Cologne, de Bavière & Palatin se sont concertés sur les arrangemens préliminaires à l'élection d'un Roi des Romains, & que le résultat de leurs conférences a été communiqué aux Cours de *Vienne* & de *Dresde*. On sçait aussi, que plusieurs Cours bien disposées pour l'avantage du Corps Germanique se proposent, après l'arrivée du Roi de la Grande-Bretagne dans son Electorat d'*Hannover*, de mettre au jour les bonnes dispositions dont elles

T sont

font animées pour l'avancement de l'élection. La nécessité de ne pas retarder plus long-tems cette affaire, devient chaque jour plus sensible aux yeux de tous les bons Patriotes, & de ceux qui envisagent dans cet arrangement l'utilité publique & l'affermissement d'une parfaite union entre les différens Membres dont le Corps Germanique est constitué.

Les Cercles antérieurs dont les Députés sont à *Francfort-sur-le-Meyn* délibèrent enfin sérieusement à débrouïller le cahos des Monoyes, depuis si long-tems agité, & les choses sont déjà assez avancées pour que l'Electeur de Mayence convoque bientôt un Congrès des Directoires qui mette provisionnellement la dernière main à cet ouvrage salutaire, en attendant que la Diette générale de l'Empire & son Chef Suprême lui donnent la consistance finale. Le Cercle du *Haut-Rhin*, pour faciliter les opérations du Congrès futur, a fait dresser par une Députation, l'Avis qu'elle a résolu de lui remettre. Il fut arrêté le 21. Février & porté à la Dictature le 26. en treize articles dont voici le préambule, suivi des articles mêmes, qui sont assez intéressans pour devoir être rapportés.

*Lorsque le Cercle Electoral aura pris sa résolution sur la Question An? conformément à la Convention des Cours de Vienne & de Munich de l'année 1753, & que par cette accession les Cercles Electoral du Rhin, d'Autriche, de Baviere, de Franconie, de Souabe & du Haut-Rhin se trouvant d'accord, Son Altesse Electorale de Mayence pourra convoquer un Congrès Général des Directoires pour terminer la Question Quomodo sur l'information qui en sera donnée par les Seigneurs Directeurs du Cercle*



du Haut Rhin à leurs Ministres Directoriaux, ceux-ci se rendront à ce Congrès afin de finir conjointement avec les autres Directoires ce grand & important ouvrage de la manière suivante : savoir, en suivant l'esprit des articles importans dont voici la teneur.

1. Sans qu'il soit empiété par là sur la future conclusion générale de l'Empire, la proportion entre l'or & l'argent, Marc de Cologne, sera de un à quatorze onces soixante-dix deuxième pour les Monnoyes nationales, & de 1 à 14 pour celles du dehors, aussi Marc de Cologne.

2. Au reste, pour qu'on ait toujours une entière sûreté du Marc de Cologne, l'unique poids original, conforme aux Loix de l'Empire, il conviendrait que tous les Essayeurs des Cercles fussent consultés, pour parvenir à une certitude complete de cette justesse, & qu'ensuite il fût proposé, que tous les Cercles & chaque Hôtel de Monnoye d'iceux se pourvüssent d'un de ces poids parfaitement égaux les uns aux autres, & qu'il fût aussi déposé & conservé religieusement un pareil poids dans les Archives de chaque Cercle, pour servir d'original lorsque les Monnoyes seront essayées par autorité.

3. D'un tel Marc, composé de vingt-trois carats, huit grains d'or fin, deux & demi grains d'argent, & un & demi grain de cuivre, l'on frappera, conformément aux Loix, 67 ducats d'Empire, de façon que le Marc d'or fin donnera 67 de ces ducats & soixante-sept septante-deuxième, dont le Congrès général déterminera ensuite le prix en conformité de la proportion établie ci-dessus entre les deux métaux.

4. D'un autre côté, toujours sans empiéter sur la prochaine résolution de la Diète générale de

*l'Empire, il sera frappé d'un Marc d'argent fin, composé de 13 demi onces 12 grains de cuivre huit un troisième, faisant 10 Reichsthalers ou 20 florins.*

5. *On auroit par-là une regle selon laquelle, conformément à la proportion établie dans l'Article I., les loissables Cercles & leurs Essayeurs pourroient évaluer & estimer uniformément & sans prédilection, les grosses Monnoyes courantes d'or & d'argent tant étrangères que nationales.*

6. *Il faudra pourtant observer à cette occasion, que comme selon l'Article I. le Marc d'or étranger est estimé onze septante-deuxième du Marc d'argent, ou trois florins, trois kreutzers, trois & un troisième de plus foible que le Marc des Monnoyes nationales, & qu'outre cela il seroit encore difficile de défalquer de ces Monnoyes étrangères les fraix de la fabrication, fixés à trois florins par les Loix de l'Empire; au lieu que la défalcation du brassage des Monnoyes d'argent fixé à 20 kreutzers par Marc dans les mêmes Loix, doit être jugée d'autant plus juste, que l'étranger négocie les Monnoyes de l'Empire sur le pied d'une simple marchandise, pour y gagner les fraix du monnoyage, en les convertissant en espèces de leur Pays.*

7. *Il faut toutefois remarquer ici, que si l'on prétend évaluer les menues Monnoyes sur le pied de la proportion susdite, afin qu'elles puissent rester en cours depuis la publication jusqu'à l'exécution du nouveau règlement, ce seroit non-seulement une entreprise difficile & presque impossible, à cause de leur quantité & de la différence infinie de leur alliage, mais aussi très-dangereuse pour le public par les derniers efforts que feroient, pour profiter de cet entre-tems, les*  
auteurs

*Auteurs & instrumens de la dégradation & confusion des Monnoyes. C'est pourquoi il seroit très-convenable que les Cercles associés fissent frapper une certaine quantité de grosses & menues Monnoyes neuves d'argent, dont les Hôtels des Monnoyes de chaque Cercle seroient tenus de prendre chacun leur quote-part, & qu'on procédât sans délai par cette opération à se mettre en état de fixer inopinément, par un concours concerté de tous les Cercles, le dernier terme du cours de toutes les menues monnoyes en les mettant au billon : Ce qui devoit pourtant être fait avec l'attention de choisir à cet effet le tems auquel les gens de la campagne ont le moins d'argent, & de façon, qu'en décrivant ces espèces, les Essayeurs leur donnassent pour cette fois seulement un certain prix, soit par pièce, soit par Marc, par demie ou par quart de Marc, auquel elles devoient être échangées aux Bureaux des Seigneurs ou Officiers des lieux, ou aux Hôtels des Monnoyes contre des espèces neuves, dont il devoit y avoir dans ces endroits, au terme désigné, une quantité suffisante à cet effet.*

8. *Quant au titre des nouvelles monnoyes, on pourroit proposer non-seulement de frapper du Marc d'argent fin, de la qualité désignée dans l'Article IV, dix écus à deux florins chacun, mais aussi de frapper du même Marc, pour le brassage de vingt kreutzers prescrit par l's Loix, vingt pièces d'un florin de soixante kreutzers chacun; quarante pièces de trente; soixante de vingt, & cent-vingt de dix kreutzers. Il pourroit être proposé en même-tems, que ces nouvelles espèces devoient être frappées aux Armes de chaque Etat ou Prince, ou bien en représenter la tête, comme aussi porter le nombre de la quantité*

de chacune sur le Marc d'argent fin, & enfin les lettres initiales de l'Hôtel des Monoyes & du Monoyeur.

9. Il seroit à propos qu'on prît dans le Congrès la résolution de ne permettre qu'une seule espèce de menuë monoye entre celle de dix kreutzers & le kreutzer exclusivement, comme par exemple, dans le Cercle du Haut-Rhin des Batzen ou pièces de quatre kreutzers ; Et comme il a été permis par l'Empire de hausser le Marc d'argent, par rapport aux menuës espèces, à cause que leur quantité en fait hausser le brassage, & que cette même quantité de ces espèces a donné lieu à la triste décadence présente des Monoyes, on devra se concerter avec les autres loüables Cercles pour remédier à ce mal radicalement. Il paroît qu'on pourroit atteindre ce but en prenant la résolution, comme on a fait en Autriche & dans la Baviere, par rapport aux Gros ou pièces de trois kreutzers ; savoir, de ne les frapper qu'au même titre que celui de vingt florins le Marc, parce que dans ce cas il devoit être indifférent aux Marchands ou Banquiers, qu'on les payât en grosses ou menuës espèces. Toutes les monnoyes étant par-là égales en titre, comme en plusieurs autres Etats, leur hausse arbitraire cesseroit nécessairement, & les Loix de l'Empire, qui défendent cette hausse sous les plus rigoureuses peines, sortiroient en même tems leur effet d'elles-mêmes. Si cependant ce projet rencontroit quelque difficulté par l'augmentation des fraix de la fabrication, on pourroit délibérer s'il ne conviendroit pas que la caisse de chaque Cercle, à laquelle tous les Sujets sont d'ailleurs obligés de contribuer sur le pied du Tarif de la Matrerie, ajoutât au brassage ordinaire de vingt kreut-

ers par Marc, une somme proportionnée à l'ex-cédent des fraix du monoyage pour dédommager le Monoyeur, selon l'état qu'il produiroit de sa fabrication. Cette taxe seroit abondamment compensée par les effets que le Prince ou l'Etat & ses Sujets en retireroient.

10. En conséquence de ces arrangemens, il seroit avantageux ou même nécessaire que la matière des kreutzers, lesquels ont aussi eu une bonne part à la confusion des monnoyes, fût de cuivre, comme cela se pratique en plusieurs Provinces de l'Empire, en leur donnant à peu près le poids de leur valeur & avec la précaution, que leurs cours fût renfermé dans les bornes de leur Patrie, & que personne ne fût tenu d'en recevoir plus de trois en payement.

11. Si, comme on l'espère, l'on parvient à arrêter avec les loüables Cercles une résolution commune, conformément aux idées exposées jusqu'ici, les Ministres Directoriaux & les Députés se donneront la peine de faire insérer dans le Recès du Congrès, non par renvois, mais en leur entier, ce qui pourroit paroître convenable & salutaire par rapport aux Monoyes des Cercles, à leur admodiation aux Essayeurs généraux & particuliers, Monoyeurs, Graveurs, aux essais annuels des Monoyes, à l'exemple desquels le Cercle Electoral & du Haut-Rhin en devoient aussi faire faire en commun au bout d'un certain nombre d'années; comme aussi ce qui dans les Loix de l'Empire & les divers Recès des Cercles se trouvera le plus propre à conduire au but essentiel.

12. Enfin il conviendrait d'y régler, que lorsque les Directeurs des Cercles auront connoissance de quelques Monoyes frappées contre la teneur des Réglemens, ils fussent autorisés à les  
déscrier

décrier d'abord publiquement, au nom des Cercles, sans en attendre ni l'assemblée ni le tems fixé pour les essais annuels.

13. Dans les cas douteux ou autres, dans lesquels les Directeurs & les Députés ne pourroient, à cause de quelques circonstances imprévües, prendre un parti sur ce qui a été exposé ou proposé ci-dessus, il sera pris sur leur communication, de la part de tout le Cercle, une résolution convenable. Francfort, dans la Convention, le 21. Février 1755.

CASSEL. Le Prince Héréditaire ayant donné au Landgrave son père & aux Etats assemblés du Landgraviat tout ce qu'on avoit exigé de lui, à cause de son changement de Religion, a cru devoir s'absenter pour un tems considérable de son Pays. Etant parti de Cassel, il arriva le 18. à *Hambourg*, & y a depuis loüé l'Hôtel de *Leopold*, pour l'occuper pendant plusieurs mois. Son Alt. Sérénissime qui a une suite assez nombreuse, ne manque point de jour d'assister à la Messe dans la Chapelle de l'Envoyé de Leurs Majestés Impériales. Elle fréquente aussi les assemblées de Noblesse. A son arrivée à *Hambourg*, elle s'étoit fait annoncer sous le titre de Comte de *Schäienbourg*; mais ensuite elle a fait donner part de sa venue à tous les Ministres étrangers, sous le titre de Prince Héréditaire de *Hesse-Cassel*.

Pendant qu'on célébroit le 5. Mars à *Cassel* le jour anniversaire de la Princesse son épouse, & que pour rendre ce jour plus agréable le Landgrave avoit fait venir de *Göttingen* les trois jeunes Princes ses fils, la joye se dissipa tout-à-coup, par mort inopinée du Prince *Georges*,  
frère

frère du Landgrave, qui fut enlevé subitement de ce monde par une attaque d'apoplexie. Ce Prince étoit né le 8. Janvier 1691. Le 6. Mars les jeunes Princes sont retournés à *Gottingen*.

SAXE. Il a été réglé que le Roi partira de *Dresde* le 30. du mois de Mai prochain, pour *Fraustadt* en *Lithuanie*; que le premier Juin Sa Majesté y donnera audience à l'Ambassadeur du Grand Seigneur qui est en chemin pour venir lui faire la notification de l'avènement d'Osman III. au Trône de Turquie; qu'elle tiendra le 2. un *Senatus-Consilium* pour nommer le Ministre qui se rendra de sa part à *Constantinople*; que le 3. fera aussi employé à délibérer avec les Sénateurs; que l'Ambassadeur Turc aura le 4. son audience de congé du Roi, & que Sa Maj. repartira le 5. pour *Dresde*.

Le Comte de Broglie, Ambassadeur de France, est allé faire un tour à *Paris*; & Mr. Durand étant au contraire arrivé à *Dresde*, a de-là continué son voyage pour *Varsovie*, où il fera les fonctions de Ministre-Résident du Roi Très-Chrétien auprès du Roi & de la République de Pologne.

BERLIN. Le Roi a donné ordre d'augmenter de dix hommes par Compagnie tous les Régimens cantonnés dans le plat-pays, afin d'exercer, par le moyen de cette augmentation, les habitans de la campagne qui sont en état de porter les armes.

La Marche de *Brandebourg* paroïssoit être préservée de la fâcheuse maladie qui a attaqué & attaque encore en bien des Pays les Bestiaux; mais elle vient de s'y manifester aussi depuis peu. Elle règne sur-tout à *Corlin* avec beaucoup de force, ainsi que dans les Villages des environs. Pour comble de mal nombre de chevaux,  
aussi

aussi attaqués d'une maladie épidémique, sont morts dans le district de *Bellegardt*. Les moutons qui en avoient été garantis jusqu'à présent, viennent d'en être pareillement atteints; & la mortalité y a fait déjà de si grands ravages, que l'on voit de nombreux troupeaux périr à vûë d'œil; de sorte qu'il reste à peine deux ou trois moutons en vie de troupeaux qui avoient été composés de cent ou même d'un plus grand nombre.

Voici une Ordonnance que le Roi a fait publier.

*SA* Majesté ayant appris que les Juifs établis dans ses Etats abusoient de la permission qui leur a été, en quelque façon, donnée par le privilège accordé à cette Nation en l'année 1750, de prendre depuis huit jusqu'à douze pour cent d'intérêt sur les emprunts, & que cet abus a été cause de la ruine d'un grand nombre de familles, tant Nobles que Bourgeoises, & de la perte de beaucoup de jeunes gens; Sa Majesté voulant absolument y remédier, a ordonné à cet effet & ordonne une fois pour toutes ce qui suit.

I. Les Juifs ne pourront prendre que sept pour cent d'intérêt sur de l'argent prêté sans gages, soit que la somme monte à cent écus ou au delà, ou qu'elle soit empruntée pour une, ou plusieurs années.

II. Ils devront se contenter de six pour cent des sommes dont on leur a donné des gages, & ne pourront prendre de plus gros intérêts, sous quelque prétexte que ce soit; puisqu'il ne seroit pas naturel qu'un Juif prêtant sur gages, & qui seroit nanti de la valeur de la somme, eût le droit de prétendre de plus gros intérêts que d'autres.

III.



III. Comme il a été jusqu'ici permis aux Juifs de prendre par semaine un Fenin d'intérêt sur des sommes prêtées au-dessous de dix écus, & que cet intérêt montant à dix-huit pour cent, ne peut qu'augmenter la misère de ceux que l'indigence oblige à se livrer entre leurs mains, ils ne prendront à l'avenir dans de semblables cas qu'un demi Fenin pour un écu.

IV. Outre cela, comme cet abus s'est glissé même parmi les Chrétiens, il est pareillement défendu à ceux-ci de passer au-delà de ce que leur prescrit l'ordre présent, auquel tous les Juifs, de même que tous les Chrétiens, sujets de Sa Majesté, devront se régler, sous peine de l'amende & de punition indiquée contre les usuriers. Signé & scellé du Sceau Royal. A Berlin le 13, Janvier 1755. Signé, FREDERIC.

Le bruit s'étoit répandu, comme si le Margrave de Brandebourg-Bareith étoit aussi rentré dans le giron de l'Eglise Catholique, à l'exemple du Prince de Hesse-Cassel; mais si la chose a eu de la vraisemblance, ce n'a pû être qu'à cause d'un séjour qu'il fait depuis quelque-tems avec la Princesse son épouse à Montpellier, d'où étant revenu depuis peu pour régler quelques affaires de son Etat, il est retourné en France afin d'y rester jusqu'au parfait recouvrement de la santé de la Princesse, qui se rétablit bien de ses indispositions; mais il n'est reparti qu'après avoir permis aux Catholiques établis dans son Margraviat, d'y exercer leur culte religieux d'une manière plus publique qu'ils ne faisoient par le passé.

TREVES. Le Prince Coadjuteur de cet Archevêché Electoral, s'étant démis de la dignité de Grand Doyen de l'Eglise Métropolitaine, les Seigneurs

Seigneurs Capitulaires se sont assemblés, & unanimement ils ont élu le 3. Février pour son Successeur, le Baron de Boos de Waldeck, qui étoit Grand Chantre & Grand Vicaire de la même Métropole; choix qui a eu un applaudissement général.

MUNSTER-BILSEN. Le 18. Février se fit ici l'élection d'une nouvelle Princesse & Abbessé, que l'illustre & noble Chapitre fit tomber sur la Comtesse de Leerodt de Bonn. Cette élection a pareillement été applaudie par les démonstrations les plus cordiales. Madame de Leerodt remplace la Princesse de Hohenzollern, décédée à Vienne le 2. Décembre de l'année dernière.

## ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **L**Es différends du Clergé & du Parlement qui continuent n'absorbent pas tellement l'attention du Public, qu'il en donne aussi une partie aux préparatifs extraordinaires de guerre, que l'on continuë dans les Ports du Royaume. Voici une liste de l'armement de Brest, dont nous avons déjà fait l'annonce. Le *Formidable* de 80 pièces de canon, à bord duquel seront Mr. de Maçnemara, Lieutenant-Général des Armées Navales; Mr. de Rerfaint, Capitaine de Pavillon, & Mr. du Chaffau, Capitaine en second. L'*Entreprenant* de 74. Mr. le Comte Dubois de la Mothe, Chef d'Escadre, & Mr. de Sauzay, Capitaine. Le *Bizarre* de 74. Mr. Perrier de Salvart, Chef d'Escadre, & Mr. de Marolles,

rolles, Capitaine. Le *Héros* de 74 Mr. de Montloüet, Chef d'Escadre, & Mr. de Kermabon, Capitaine. Le *Palmier* de 74. Mr. le Chevalier de Beaufremont, Capitaine, & Mr. d'Orvilliers en second. L'*Alcide* de 74. Mr. Hocquart, Capitaine, & Mr. Parcevaux en second. Le *Défenseur* de 70. Mr. de Beauffier, Capitaine. Le *Dauphin-Royal* de 70. Mr. de Montalez, Capitaine. L'*Algonquin* de 70. Mr. de Villeon, Capitaine. L'*Espérance* de 70. Mr. de Bouville, Capitaine. L'*Actif* de 64. Le Chevalier de Caumont, Capitaine. L'*Illustre* de 64. Mr. de Choiseuil, Capitaine. L'*Opiniâtre* de 64. Mr. de Moelien, Capitaine. Le *Lys* de 64. Mr. de Lorgénil, Capitaine. Le *Leopard* de 64. Mr. de St. Lazare, Capitaine. L'*Ametiste* de 64. Mr. du Bot, Capitaine. L'*Appollon* de 50. Mr. Gomin, Capitaine-Lieutenant. L'*Aquilon* de 33. Mr. de la Rigaudiere, Capitaine-Lieutenant. La *Fleur de Lys* de 30. Mr. de Marniere, Capitaine-Lieutenant. La *Syrene* de 30. Mr. de Tourville, Capitaine-Lieutenant. La *Comete* de 30. Mr. de Ruys, Capitaine-Lieutenant. L'*Heroyne* de 27. Mr. Borry, Capitaine-Lieutenant. Et si tous ces Vaisseaux de guerre dont la Flotte Royale doit être composée, n'étoient pas jugés suffisans contre celle qui s'équipe par l'Angleterre, on y en joindroit encore douze qui viendront des autres Ports du Royaume.

L'Armement de *Rochefort* consiste dans les Vaisseaux l'*Eveillé* de 63 canons, l'*Inflexible* de l'*Aigle* de 50, avec les Frégates, la *Diane* de 30, 64, & la *Fidèle* de 30. Les troupes de débarquement seront à bord du *Défenseur*, du *Dauphin-Royal*, de l'*Algonquin*, de l'*Espérance*, de l'*Illustre*, de l'*Opiniâtre*, du *Leopard*, & du *Lys*. L'*Appollon* servira pour Hôpital.

Les troupes d'embarquement seront, suivant toute apparence & en cas de besoin, les Régimens suivans; puisqu'ils ont reçu l'ordre dès le mois de Février, de s'avancer vers les côtes de Bretagne, & qu'ils sont en pleine motion pour s'y rassembler; savoir, le Régiment de Bourbonnois de 4 Bataillons, celui de Royal-Rouffillon de 2 Bataillons; ceux de Languodoc, de Provence, de Bearn, de Medoc, de Hainaut & de Guyenne aussi de deux Bataillons; & les Régimens de Boulonois & de Quercy, chacun d'un Bataillon. Un Corps des Gardes Marines de *Toulon* se trouve déjà à *Brest* depuis le commencement de Mars, & toute la Flotte, suivant les notions qu'on en a, peut se trouver prête à mettre à la voile dans le present mois d'Avril.

Mais quelque critiques que soient les circonstances des affaires entre les deux Cours, & qu'il soit à présûmer que la négociation du Duc de Mirepoix, occupera encore quelque-tems le tapis à *Londres*, à cause des points qu'elle embrasse quant aux deux Compagnies Orientales, à l'Amérique & au reglement à établir par rapport aux Isles neutres, la prochaine venuë du Comte de Hertford en qualité d'Ambassadeur de la Grande-Bretagne, est regardée d'un chacun comme un signe que les choses s'accommoderont; & ce d'autant plus, que de nouvelles explications viennent d'être envoyées au Duc de Mirepoix, afin de n'apporter de ce côté-ci aucun retardement à ce qui peut faciliter l'accommodement auquel on travaille: Et si le grand Armement maritime devient par là inutile, la Cour aura toujours voulu montrer par là, qu'elle est plus en état qu'en d'autres tems de mesurer ses forces de mer contre

tre celles qu'on voudroit lui opposer.

II. Nous avons à ajouter aux nouvelles reçues de la côte de *Coromandel* par le Vaisseau le *St. Louis*, arrivé le 19. Janvier dernier au Port de l'*Orient*, que lorsque ce Vaisseau mit à la voile de *Pondichery*, on y attendoit les derniers Bâtimens partis de France avec des troupes & des munitions : Que les choses étoient encore indécisées dans ces quartiers-là au mois d'Avril de l'année dernière, par rapport à la continuation de la guerre, où à la conclusion de la paix : Que Mr. Dupleix, Gouverneur de *Pondichery*, désirant de savoir si les Anglois vouloient sérieusement traiter d'un accommodement, avoit envoyé à *Madras* Mr. de Beauffet son neveu, muni d'instructions & de pleins pouvoirs, avec le Père de Lavour Jésuite, Religieux qui joint beaucoup de capacité au talent de manier les esprits : Qu'ils avoient travaillé à faire goûter aux Anglois les nouvelles propositions du Gouverneur ; mais que ces derniers avoient continué de former les mêmes difficultés sur l'échange des territoires, qui faisoit le principal article du projet d'accommodement. Et qu'ainsi, Mr. Dupleix ne fondoit plus d'espérance que sur la réception de nouveaux renforts, soit pour donner plus de poids à la négociation, soit pour resserrer les Anglois dans les postes où ils s'étoient retirés depuis la prise du dernier Convoi qu'ils destinoient pour *Trichenapally*, & dont nous avons dit quelque chose le mois passé.

III. De l'*Amérique*, qui fait le plus grand nœud à trancher dans la négociation du Duc de Mirepoix, on n'a rien à marquer, si ce n'est que les troupes du Roi se maintiennent constamment

stant dans les ports de l'*Obio* où elles se sont avancées. C'est ce que nous donnent les Vaisseaux venus à *Nantes* dans le cours de l'année dernière & le commencement de celle-ci, des Colonies Françaises de ce Pays-là. Ces Vaisseaux sont au nombre de 105, dont 91 de l'Isle & Côte de *St. Domingue* & 14. de la *Martique*, qui ont apporté 41 mille 315 Barriques 619 quarts de Sucre; 646 Barriques 149 Tierçons 336 quarts d'Indigo; 3071 Barriques 6854 quarts 778 Sacs de Caffé; 2216 Balles & 1446 Balottins de Cotton; 10697 Cuits en poil & 47 tannés; 111 Barriques 134 quarts 933 Sacs de Cacao; 2 Barriques & 37 quarts de Carrets; un quart & 23 Sacs de Gingembre; 8386 Buches & 185 mille 950 livres de Bois des Isles; 6 Barrils 13 quarts de vieux Cuivre, une Barrique 150 Barrils & Caisses de Confitures; 78 Bouteilles de Sirop; 3380 livres de Canefice; 185 furons de Tabac; 191 dents de Morfil; & 15 Barriques de Rocrou.

Trois Vaisseaux étoient encore partis de *St. Domingue*, destinés aussi, savoir deux pour *Nantes* & un pour *Rouen*, mais qui ont péri, les premiers à l'embouchure de la *Loire*, & l'autre en voulant remonter le *Seine*. Leurs chargemens consistoient en 700 Barriques de Sucre outre 160 mille livres d'Indigo, dont il n'y a eu qu'une partie qu'il eut été possible de sauver.

IV. Le Roi a fait choix du Chevalier de Follard, ci-devant Ministre de Sa Maj. à la Diète générale de l'Empire, pour aller résider en qualité de son Ministre à la Cour de l'Electeur de Treves, à la place du Chevalier de Vergennes; qui est en route pour *Constantinople* avec caractère de Ministre de France auprès du Grand Seigneur,

Seigneur. Sa Maj. a nommé aussi à l'Abbaye Elective & Régulière de St. Jean de Laon à Don Ehomme, Religieux de cette Abbaye, mais avec une retenue de vingt mille livres de pension, pour subvenir à la construction d'une Chapelle que le Roi fait bâtir dans l'Ecole Militaire à Paris.

V. Mr. de Marfelis, Commissaire des Etats-Généraux pour le reglement des affaires de Commerce entre cette Cour & les Provinces-Unies, qui étoit allé faire un tour en *Hollande*, étant de retour à Paris depuis le mois de Février, il confère de tems en tems avec Mr. de Trudaine, l'un des Commissaires nommés par le Roi pour le reglement des affaires dont il s'agit. Mr. de Lucé, Intendant d'Alsace & Mr. de St. André, Lieutenant-Général des Armées du Roi qui commande à *Strasbourg* en l'absence du Maréchal de Coigny, sont aussi arrivés à Paris. Leur voyage paroît avoir rapport aux mesures à prendre pour la répartition & la subsistance des troupes que l'on fera cantonner au Printemps prochain en *Alsace*.

On apprend avec déplaisir qu'un grand incendie qu'il y a eu au Palais de *Lunéville*, résidence du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, y a causé un dommage considérable à une des ailes. Il y a une quinzaine d'années que ce beau Palais avoit déjà beaucoup souffert par le feu qui y prit alors.

VI. Mandrin, Chef des Contrebandiers, n'est pas si totalement défait, que nous l'avons dit le mois dernier sur des avis peu fidèles. Malgré les précautions qu'on avoit prises pour l'empêcher, de plus agir après la rude affaire qu'il eût à *Auxerre* en Bourgogne, il a cependant traversé cette

Province & le Forez, & s'est rendu, comme on l'a dit, dans le *Velay*. Quelques Compagnies des Volontaires de *Flandres* (& c'est ce que nous n'avions pas encore rapporté) l'ont suivi pendant plus de cent lieues, & l'ont joint à *Sauveta*, Village entre le *Puy* & *Langogne*. Il y a eu dans cet endroit un nouveau choc des plus violens, dans lequel beaucoup de soldats ont été tués & blessés, & seize Contrebandiers ont eu le même sort. Mandrin lui-même avoit été pris par un Cavalier; mais un de ses gens le tira de ce danger, en cassant la tête à ce Cavalier d'un coup de pistolet. Il gagna ensuite la montagne avec ce qu'il lui restoit des siens. L'on ne croyoit pas qu'il pût s'y soutenir longtemps; cependant depuis cette action de *Sauveta*, l'on assure qu'il a été vu à la tête de 400 hommes armés jusqu'aux dents, marchant pour entrer en *Provence* par le Comté de *Nice*; ce qui a obligé le Duc de Villars à faire avancer des troupes & de la Maréchaussée, pour défendre le passage du *Var*. Dans ces circonstances de combattre un ennemi de cette nouvelle espèce, le Colonel Fischer, qui a été constamment à poursuivre Mandrin avec sa Compagnie franche, s'est détaché de son monde, dans le mois de Février, accompagné d'un Officier, & il est allé faire un tour à *Geneve*, afin de s'y procurer des lumières sur le manège de ce Chef de la Contrebande, sur les endroits d'où il tire ses marchandises, & quels sont les gens qui lui prêtent leur assistance.

VII. Du détail qu'on vient de faire, passant à celui de la discorde qui continué à regner entre le Clergé de France & le Parlement de *Paris*, nous le mettrons dans un récit moins circonstancié



confancié que ne le fait le Journal des opérations qui en paroît dans le public, & nous le commencerons par dire, que le Roi reçoit presque tous les jours des Lettres de quelques-uns des Evêques de son Royaume sur le sujet de cette discorde. Il en a paru une de l'Archevêque d'Auch & des Evêques qui sont ses Suffragans, fort étendue en faveur de l'Archevêque de Paris, & conçue dans des termes si forts, qu'étant parvenue à la connoissance du Parlement, il n'a voulu la regarder que comme venant d'un anonyme, & par conséquent lui donner la flétrissure infamante de la faire brûler par la main du Bourreau, ensuite d'un Arrêt du 3. Mars, qu'il rendit sur un Réquisitoire très-étendu de Me. Louis-François-de-Paule d'Ormesson, Avocat Général, qu'il nous seroit trop long de rapporter. Voici l'Arrêt.

*Vu l'Imprimé intitulé, Lettre de Mr. l'Archevêque d'Auch & de ses Suffragans, finissant par ces mots : A Auch le 27. Janvier 1755., contenant cinq pages & demie in quarto; ensemble les Conclusions du Procureur-Général du Roi; la matière mise en délibération, la Cour ordonne que ledit Imprimé sera lacéré & brûlé dans la Cour du Palais au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute Justice, comme contenant des imputations calomnieuses, des principes faux, séditieux, contraires aux dispositions des Canons reçus dans le Royaume, & à l'autorité du Roi & de ses Cours. Enjoint à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les apporter incessamment au Greffe de la Cour pour y être supprimés. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de l'imprimer, vendre, débiter ou autrement distribuer,*

*tribuer, sous telles peines qu'il appartiendra. On donne pareillement, que le présent Arrêt sera imprimé, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le 3. Mars 1755. Signé: ISABEAU.*

Ainsi que le Réquisitoire de l'Avocat général nous nous dispenserons de rapporter la Lettre, pour être entre les mains d'un chacun, & même dans presque toutes les nouvelles publiques, soit toute au long décrite, soit en substance. D'ailleurs, comme elle a eu le sort des ouvrages d'un zèle indiscret, & qu'on ne veut pas la reconnoître comme sortie de la plume respectable du grand Prélat sous le nom duquel elle paroît, c'est une raison encore de plus pour nous porter à n'en faire que l'annonce, & à rendre seulement l'Arrêt qui l'a condamnée au feu.

L'Evêque de *Marseille* ayant crû de son côté devoir faire publier aussi une Lettre. pour détromper le public d'imputations mises sur son compte dans des Nouvelles qu'on intitule les *Nouvelles Ecclésiastiques*, cette Lettre a été dénoncée pour la faire condamner par le Baillage, comme un ouvrage furtif & composé par un Perturbateur du repos public. Mais l'Evêque dont le nom est vénéré par tout, étant averti de cette dénonciation, fit signifier sur le champ au Baillage, « que la » Lettre étoit de lui-même; qu'elle ne contenoit que ses véritables sentimens, & qu'elle » n'avoit aucun caractère qui méritât le titre » odieux de Perturbateur. » Sur cette déclaration qui a été imprimée, le Parlement d'Aix rendit le même jour un Arrêt, par lequel elle fut lacérée sur le perron du Palais par un Huissier. Le Secrétaire de l'Evêque qui l'avoit signifiée & celui qui l'avoit imprimée ont été condamnés

Bannis aux Prisons Royales, leurs meubles saisis & leurs immeubles régis par séquestre, & il a été surfis aux faits concernant l'Evêque, dont il devoit cependant être rendu compte au Roi &c. Dans le Réquisitoire à ce sujet, il n'a cependant été parlé qu'avec respect du grand Evêque de *Marzeilles*, qui gouverne cet Evêché depuis 45 ans, & qui en a 85. Il y est dit qu'on doit des égards aux travaux vraiment apostoliques de ce Prélat, à sa vertu & à sa piété, & que son grand âge & les droits toujours inviolables de l'humanité ne permettent pas de proportionner la punition au délit. Le 4. du même mois de Mars, le même Parlement, qui imite en tout celui de *Paris*, a banni à perpétuité hors du Royaume, & condamné à 300 livres d'amende, le Sr. *Ravanna*, Curé de la Paroisse de la *Magdelaine*, qui a été impliqué dans les affaires du tems en suivant les directions de son Evêque quant à l'administration des Sacremens.

L'Archevêque d'*Aix*, sur plusieurs faits dont on a rendu compte au Roi, a été relegué à *Lambesc*.

Revenons au Parlement de *Paris*. L'Arrêt de bannissement perpétuel qu'il a rendu contre les Srs. *Brunet*, *Meurizet* & *Ancel*, Prêtres de la Paroisse de *St. Etienne du Mont* à *Paris*, qu'on a annoncé, ayant été attaché des principaux endroits où on l'avoit affiché, il a cru devoir rendre le signalement de ces Prêtres, afin de les reconnoître dans le cas où il leur arriveroit de violer leur ban. On dit qu'ils se sont retirés en *Lorraine*, où le Clergé de France leur envoie de quoi subsister honêtement. Un autre Prêtre a éprouvé un pareil sort, & l'on est à la

suite de procédures contre d'autres, toujours pour le refus de Sacremens qu'ils ont fait à des malades qui n'ont pas voulu leur déclarer, en demandant le viatique, le nom de celui à qui ils se seroient confessés. Les ajournemens & les prises de corps continuent d'ailleurs par l'activité du Parlement pour tout ce qu'il fait intéresser sa vigilance contre les Ecclésiastiques. L'affaire des Chanoines d'Orleans va aussi son train, & le Procureur Général a été reçu appellant comme d'abus des interdits nouveaux lancés par l'Archevêque contre les Prêtres qui étoient interdits, & qui contre ses ordres avoient donné les Sacremens à des malades qui les avoient demandés. Voilà ce que nous marquons en gros des événemens du tems qui vont à la continuë sur le même pied. L'affaire de l'Archevêque de Paris demande plus de détail.

Le Jour que Mr. de Maupeou, premier Président du Parlement de Paris, se rendit à Versailles pour recevoir la réponse du Roi sur ce que nous avons rapporté le mois passé, Sa Maj. lui dit : *J'ai examiné, avec la plus grande attention, les Pièces que mon Parlement vous a chargé de me remettre. Plus je réfléchis sur tous les objets dont vous m'avez rendu compte, & plus je juge nécessaire de prendre encore quelques jours pour me décider. Revenez Vendredi 21. de ce mois ( de Février ) à pareille heure qu'aujourd'hui, pour recevoir les ordres que je compte alors de vous donner.*

Jusqu'à ce jour, diverses personnes s'étoient rendues à Conflans, & donné de grands mouvemens auprès de l'Archevêque de Paris. Mais toutes leurs instances n'ayant pû vaincre sa fermeté, il reçut le 21. Février de grand matin  
une

une nouvelle Lettre de cachet, par laquelle le Roi l'exiloit à *Champeaux*, petit Bourg de la *Brie*. Mr. de Maupeou s'étoit redu le même jour à *Versailles*, en conformité des ordres de Sa Majesté pour recevoir la réponse qui devoit lui être donnée, & qui lui fut donnée en effet dans ces termes.

*Je suis de plus en plus mécontent de la conduite & de la réponse de l'Archevêque de Paris\*. Je viens de lui en donner des marques certaines, en l'éloignant des mauvais conseils qu'il a suivis jusqu'à présent. Mais dans l'espérance de le ramener à mes vûes & à son devoir, j'ordonne à mon Parlement de ne point faire contre lui les poursuites auxquelles il s'est exposé. Mon intention est toujours que ma Déclaration du 2. Septembre dernier soit inviolablement observée dans tout mon Royaume. J'ordonne à mon Parlement d'y tenir la main; & je compte qu'il se conduira avec la plus grande circonspection pour en procurer l'exécution.*

Comme les ordres du Roi portoient que l'Archevêque eut à partir sans délai, pour se rendre dans l'endroit qui lui étoit indiqué, il partit le même jour pour s'y rendre. Mais ayant trouvé *Champeaux* peu convénable, il a demandé & d'abord obtenu du Roi d'être transféré à *Lagny*, petite Ville de l'Isle de France, éloignée de *Paris* d'environ six lieuës. Il y reçut d'abord les respects du Clergé des Villes voisines; & le concours de personnes distinguées, y a été aussi nombreux qu'il étoit à *Conflans*. Le

lende-  
\* Voyez cette réponse dans notre dernier Journal, page 217.

lendemain de son arrivée à Lagny, les Cardinaux de la Rochefoucauld & de Soubise sont allés le voir, & sur ce qu'ils peuvent lui avoir dit ou proposé dans cette entrevüe, il leur a répondu : *Que le Roi m'impose telle peine qu'il lui plaira, je la recevrai sans murmure & avec la docilité d'un sujet qui aime & qui respecte son Souverain : Mais pour la compétence que le Parlement prétend s'arroger dans ce qui concerne l'administration des Sacremens, je ne la reconnoîtrai jamais, pas même dans la forme extérieure.*

Mais malgré toutes ces étincelles du feu qui divise le Clergé & la Robe, on croit pouvoir se flatter d'y voir bientôt naître la concorde. Le Roi a jugé à propos de convoquer une assemblée des Evêques qui se trouvent à Paris, & Sa Majesté avoit déclaré ses intentions sur ce sujet aux Cardinaux de la Rochefoucauld & de Soubise, en les chargeant d'en faire faire la convocation par les Abbés de Cariolis & de Castris, Agents Généraux du Clergé. Cette assemblée s'est tenuë le 28. Février chez le premier de ces Cardinaux. Les Prélats qui s'y trouverent étoient au nombre de trente-un. Peu de jours après il s'en est tenu une seconde, savoir, le 3. Mars; & celle-ci ne s'est séparée que fort tard. Le bruit est général que la matière des Billets de Confession a été mise sur le tapis dans ces deux assemblées, & que les Prélats qui y ont assisté furent d'avis, que l'administration des Sacremens n'imposoit nullement l'exigence des Billets, & que dès-lors que la tranquillité de l'Eglise & de l'Etat couroient risque d'être troublée à cette occasion, ce devoit être une raison de plus pour ne pas les exiger, pour assurer par là

le

le maintien du repos dont la Déclaration du 2. Septembre est l'objet.

Le résultat de ces Assemblées a été communiqué à l'Archevêque de *Paris*, & si l'on dit juste, ce Prélat a déclaré qu'il se conformera à l'avis de ses Confrères & sur-tout à la décision de l'Assemblée générale du Clergé qui doit se tenir au mois de Mai prochain. De là on concevroit son prochain rappel d'autant plus que le Roi l'a déjà fait revenir à *Conflans*, & qu'il y a fait les Ordinations qui se font dans le tems de Carême. Il avoit adressé à ce sujet une Lettre circulaire aux Curés de son Diocèse pour leur en donner avis, & pour leur faire savoir, qu'ils eussent à n'y venir que quatre ensemble. On prétend, qu'il leur a déclaré « qu'il n'é-  
» toit plus nécessaire d'exiger des billets de  
» Confession pour l'administration des Sacre-  
» mens; mais qu'il étoit toujours bon qu'ils  
» l'informassent si les malades avoient été con-  
» fessés, & qu'ils lui en fissent rapport. »

Voilà en raccourci tout l'essentiel qui se présen-  
toit à trouver place dans nos Mémoires de la  
matière litigieuse qui agite l'Eglise de France  
& les Parlemens. On croit, après ce que nous  
venons d'en marquer, de la voir enfin se termi-  
ner sans plus de délai, par des tempéramens,  
qui, en n'ôtant rien aux Loix ni aux droits  
qu'ont les deux Puissances Spirituelle & Tempo-  
relle, feront rentrer toutes choses dans un ordre  
pacifique.

## ARTICLE VIII.

*Qui contient les Naissances, les Mariages & les Morts de Princes & autres personnes Illustres, depuis le mois dernier.*

**N**AISSANCES. Le 16. Février la Princesse de Hesse-Rothembourg accoucha heureusement d'une Princesse.

Madame la Margrave de Bade-Durlach, née Princesse de Hesse-Darmstadt, mit au monde le 17. un Prince, son premier enfant après quatre ans de mariage; naissance qui a causé une joye très-grande à ces illustres Maisons.

Le 18, à quatre heures après-midi, la Princesse de Condé fut heureusement délivrée d'une Princesse à Paris, laquelle portera le nom de Mademoiselle de Bourbon.

La Princesse épouse du Prince de la Tour-Taxis, Principal Commissaire de l'Empereur à la Diète de Ratisbonne, y est aussi accouchée d'une Princesse, qui a été tenuë le 3. Mars sur les Fonts Baptismaux au nom de l'Impératrice-Reine.

**MARIAGES.** François-Philibert de Bonvouft, Marquis de Prulay, fils de Messire Henri-Philibert de Bonvouft, Marquis de Prulay, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes Dauphins, fut marié le premier Février à Mademoiselle Marie-Louïse-Françoise Durey de Noinville, fille de Messire Jacques-Bernard Durey de Noinville, Maître des Requêtes, Président Honoraire au Grand Conseil du Roi Très-Chrétien.

Jean-Paul-François de Noailles, Comte d'Ayen, Mestre de Camp du Régiment de Cavalerie



Valérie de Noailles , Gouverneur & Capitaine des Chasses de *Saint Germain-en-Laye* , en survivance , épousa le 4. Mademoiselle Henriette-Anne-Louïse Daguessseau , fille de Messire Jean-Baptiste-Paulin Daguessseau de Fresnes , Conseiller d'Etat ordinaire , & de feuë Dame Anne-Louïse-Françoïse Dupré.

Le Comte de Dohna de Lauche a épousé à *Halberstadt* la Comtesse Christine-Eleonore de Stolberg-Wernigerode , ci-devant Abbessè de la Noble Fondation de Drubeck. La Comtesse Christine sœur de la nouvelle mariée lui a succédé à l'Abbaye de *Drubeck*.

Charles O-Brien , Comte de Thomond , Vicomte de Clare , Pair du Royaume d'Irlande , Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien , Lieutenant-Général de ses Armées , & Inspecteur Général de l'Infanterie Françoisè , épousa le 10. Mars à *Paris* , Demoiselle Marie-Geneviève-Louïse Gaultier de Chiffreville , fille de feu Messire Louïs-François Gaultier Marquis de Chiffreville , Lieutenant-Général des Armées de France.

Le Duc de Popoli , fils du Prince de Montemileto , a épousé à *Naples* la Princesse de Massacarrara.

La Princesse épouse du Margrave régnant de Bade-Bade , née Princesse de Schwartzenberg , étant morte le 12. Janvier à *Rastadt* , comme nous l'avons annoncé le mois passé , ce Prince , qui n'a eu de sa défunte aucun enfant , doit épouser dans peu la Princesse Marie de Baviere , fille de feu l'Empereur Charles VII. & sœur de l'Electeur régnant de Baviere , les conditions de ce mariage étant déjà réglées.

**M O R T S.** La Duchesse douairière d'Albemour

mourut à *Madrid* sur la fin du mois de Janvier dernier, après une longue maladie. Cette Dame étoit mère du Duc d'Huescar, qui, à ce que l'on croit, prendra le titre de Duc d'Albe.

Dom Placide de Sangro, Capitaine-Général des Armées du Roi des Deux-Sicules, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or & de celui de St. Janvier, mourut à *Naples* le 12. dans un âge avancé.

Philippe-Jacques de Mangau, Député de la Ville libre Impériale de *Francfort-sur-le-Meyn* auprès de la Cour Impériale de *Vienne*, y est mort n'ayant que 47 ans.

Nicolas Coscia, du *Beneventois*, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de *Sainte Marie in Dominica*, Créature du Pape Benoît XIII. de l'année 1725, ancien Archevêque de Benevent &c. mourut le 8. Février à *Naples*, âgé d'environ 74 ans. Après avoir possédé dans le plus haut degré la faveur du Pape Benoît XIII. il essuya, dès que ce Pontife fut mort, les disgrâces qu'une grande faveur entraîne souvent après soi. Les procédures intentées contre lui, & qui furent suivies de sa longue détention dans le Château *St. Ange*, ont fait trop de bruit dans l'Europe, pour que le souvenir n'en soit pas encore récent. Ses disgrâces finirent à l'avènement du Pape Clement XII. Le Cardinal Coscia, pour qui le séjour de *Rome* n'avoit plus rien d'attrayant, après les changemens de situation qu'il y avoit éprouvés, avoit choisi *Naples* pour le lieu de sa retraite. Il y a jôûi jusqu'à sa mort de la fortune que sa faveur lui avoit acquise.

Le Cardinal défunt a fait le Duc Coscia, son frère, son Exécuteur testamentaire & Légataire

Légataire universel de tous ses grands biens. Ce Testament a d'ailleurs édifié tout *Rome*. Son Eminence a laissé à la vérité des trésors à son frère; mais elle n'a pas oublié ni les Pauvres, ni ses Domestiques, ayant assuré à ceux-ci leurs appointemens pendant toute leur vie, tels qu'ils les avoient pendant celle de leur Maître. Il a fait aussi remettre au Pape vingt-quatre mille ducats, suppliant Sa Sainteté de faire de cette somme tel usage qu'elle jugera à propos.

A la suite de ce Testament il convient de faire mention aussi de celui du grand Cardinal Querini, dont la mort a été annoncée à la fin de notre Journal de Février dernier. Par le Testament que ce défunt Prélat avoit écrit en entier de sa propre main & signé le 13. Juillet 1749, il a institué sa Légataire universelle la Congrégation de *Brescia*, qu'il y avoit fondée lui-même. Son Eminence a fait ensuite les dispositions suivantes. 1°. Que sa vaisselle d'argent qui pèse huit mille onces, sera vendue, & le produit employé à décorer son Eglise Cathédrale. 2. Que toute sa Chapelle sera donnée à la même Eglise. 3. Qu'on vendra tous les ameublemens de ses Palais, & qu'on en distribuera le produit aux pauvres de sa Paroisse. 4. Qu'on en fera de même des meubles qui se trouveront dans sa Maison de Plaisance de *Vandradizza*, & que l'argent en sera distribué aux pauvres des environs. Ce grand Prélat qui a nommé ses Exécuteurs testamentaires les Comtes Maggi & Emiliani, Chanoines de sa Cathédrale, les a chargé en même-tems de ne point permettre qu'on gravât sur sa tombe d'autre Epitaphe que celle-ci : *Hic jacet Angel. Maria Querinus S.*

R. E. Card. Episcopus Brixienfis. Vixit annos . . . . . Obiit anno . . . . . die . . . . . orate pro eo. S. E. Il a auffi légué à la Bibliothèque de la Ville de *Brescia* tous ses Manuscrits ; a remis tout ce qui pourroit lui être dû ; a recompensé largement ses Domestiques ; a assigné un capital pour faire dire deux mille Messes pour le repos de son ame, & a ordonné qu'on ne toucheroit point à son argent comptant, qui forme une somme considérable, que dans les tems de calamités publiques, mais qu'alors on en soulageroit les pauvres & les nécessiteux.

Jean-François-Godefroid, Comte de Diedrichstein, Seigneur de Hollenbourg, Grand Echanfon héréditaire de Carinthie, Grand Maître & Grand Veneur héréditaire d'Illyrie, Conseiller Privé actuel de Leurs Maj. Imp., Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or de la création de 1739, Président de la Chambre de la Cour, poste qu'il a rempli pendant 35 ans &c. mourut à *Vienne* le 20. dans la 80me. année de son âge.

Marie-Anne Comtesse douïairière d'Althan, née Princesse de Pignatelli, a payé dans la même Ville le même tribut à la nature, âgée de 66 ans.

Marie-Therèse-Emanuelle-Casimire-Geneviève née Duchesse de Bethune, épouse de Louïs-Auguste Fouquet de Belle-Isle, Duc de Gisors, Pair & Maréchal de France, Prince du Saint Empire Romain, Chevalier des Ordres du Roi & de l'Ordre de la Toison d'or, Gouverneur des Ville & Citadelle de *Metz* & du Pays Messin, Commandant en chef dans les Trois Evêchés, frontière de Champagne & Pays de Luxembourg, & Lieutenant-Général des Duchés de Lorraine & de Bar, est morte le 3. Mars à *Paris*, dans la quarante-sixième année de son âge.

3ge. Cette Dame, qui est généralement regrettée par la beauté de son caractère, la bonté & la douceur mêmes, & sur-tout des pauvres dont elle étoit une tendre mère, avoit été mariée en 1727 au Marquis de Grancei, qui mourut l'année suivante. En 1729 elle épousa Mr. le Maréchal de Belleisle, à qui elle a donné un fils unique, qui n'est pas encore revenu des voyages qu'il fait dans les Pays étrangers. Elle s'étoit acquise une estime générale par la politesse & la dignité qu'elle a fait éclater dans toutes les occasions où il s'est agi de représenter, & particulièrement à *Francfort sur-le-Meyn* pendant la célèbre Ambassade du Duc son époux en 1741.

*Le reste des morts pour le mois prochain.*

F I N.

---

A V I S.

**D**OM Ambroise Pelletier, Religieux Bénédictin, Curé de *Senones*, qui annonça dans un de nos Journaux de 1750, qu'il travailloit à un Armorial général de l'ancienne Chevalerie & de la Noblesse de Lorraine, vient enfin d'achever ce pénible Ouvrage; & il est sur le point de le faire imprimer à *Nancy* chez le Sr. Thomas, par Privilège du Roi & l'agrément des Supérieurs de son Ordre. En le commençant il n'avoit d'autre vûe que celle de le laisser Manuscrit dans la belle & riche Bibliothèque de l'Abbaye de *Senones*; mais grand nombre de personnes de considération, l'ayant sollicité à le rendre public, il s'y est déterminé d'autant plus volontiers, que quelques autres mal-intentionnés

tionnées avoient voulu le faire passer pour l'Auteur d'un Nobiliaire de Lorraine anonyme, imprimé depuis peu à *Liège*.

L'Auteur n'ayant eu d'autre dessein en entreprenant ce grand Ouvrage, que celui de garantir une Noblesse ancienne & illustre du tribut que les choses les plus solides payent à la révolution des tems ; il prie ceux qui peuvent s'y trouver intéressés, soit pour leurs généalogies, soit pour les illustrations de leurs Maisons, de vouloir bien lui communiquer ou les originaux de ce qu'ils voudront donner au public, ou au moins des copies fidèles & authentiques, & d'en affranchir le port, en les adressant à *Senones par Raon l'Etappe*.

A l'égard de ceux qui ne jugeront pas à propos de lui communiquer leurs Titres, ils ne trouveront pas mauvais s'il ne donne pas des généalogies suivies, & s'il omet des illustrations qui peuvent leur être particulières. Au reste, cet Ouvrage ne peut être que bon, l'Auteur s'étant appliqué à consulter les plus anciens & les plus fidèles Armoriaux de la Province, & sur-tout le Trésor des Chartres, qui fait son principal guide.

Cet Ouvrage qui sera imprimé sur bon Papier & beaux Caractères, dits de *St. Augustin*, sera divisé en deux Volumes *in-folio*, dont le premier contiendra tous les Annoblis depuis René I. jusqu'à présent, avec le Blazon de leurs Armes en marge ; & le second l'ancienne Chevalerie de Lorraine, avec l'impreinte des Armes à la tête de chaque Maison.